



Prendre sa place au Québec



vie ouvrière

Revue fondée en 1951 et publiée en collaboration avec la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J.O.C.), le Mouvement des Travailleurs Chrétiens (M.T.C.) et le Centre de Pastorale en Milieu Ouvrier (C.P.M.O.).

Directeur: Paul-Émile Charland

Conseil de direction: Paul Ouellet, Dominique Trudel, Gilles Hébert, François Rocher, Jean-Pierre Aumont.

Comité de rédaction: Lucie Leboeuf (recherche), Denise Gauthier, Pierrette Boivin, Raymond Levac, André Beauregard, Jean-Paul St-Germain, Jean-Marc Lebeau, André Charbonneau, Jean Forest.

Couverture: Claudette Rodrigue.

Secrétariat: Yolande Hébert-Azar.

Abonnements: périodicité, 8 numéros par année.

- abonnement individuel: \$12. par année
- abonnement de groupe: \$20. par année
- abonnement outre-mer: \$15. par année

Distribution: Diffusion Parallèle,
1667 Amherst, Montréal H2L 3B5
Téléphone: 521-0335

Références: Les articles de revue Vie Ouvrière sont répertoriés dans le Répertoire analytique d'articles de revue du Québec (RADAR), de la Bibliothèque nationale du Québec.

Dépôt légal à Ottawa et à la Bibliothèque nationale du Québec. ISSN 0229-3803

Imprimerie Notre-Dame Inc., Richelieu, Qué.

Courrier de deuxième classe, enregistrement n° 0220

1201 rue Visitation
Montréal, Qué. H2L 3B5
Téléphone: 524-3561

Prendre sa place au Québec

Paul-Émile Charland	Éditorial	2
-------------------------------	---------------------	---

1. Vivre en exil au Québec

Michèle Racine	La loi C-24, trois ans après	4
Témoignage	Un travailleur immigrant illégal	9
Michèle Racine	Les réfugiés politiques au Canada	12
Lucie Leboeuf	Une chambre d'hôtel, ce n'est jamais un chez-soi	18
Lucie Leboeuf	Pour ne pas oublier que nous sommes chiliens	22
Lucie Leboeuf	La double oppression des femmes haïtiennes	24
Molière Estinville	SOS, l'école est envahie par les noirs	26
Imelda	Pour la première fois je voyageais seule	28
Jean-Marc Lebeau	148,000 personnes quittent l'Est du Québec	30
Vie Ouvrière	Une même exploitation, un même combat	32
Guy Paiement, Rachel Vinet	Des immigrants font découvrir le Québec aux québécois	34
F.T.Q.	Note historique sur les immigrants au Québec	38

2. Prendre sa place dans le mouvement ouvrier

Oswaldo Nuñez	Apport des immigrants aux travailleurs du Québec	40
Raphaël Delli Gatti	Un pays en commun, la solidarité	44
Irène Ellenberger	Unir les travailleurs immigrants et québécois	48
U.T.I.Q.	Inefficacité de la loi 126 sur les Normes minimales de travail	51

Jocelyne Martineau	Rencontre entre gens du peuple (Domitila)	52
Sylvie, Murielle	Domitila visite la JOC du Québec	54
Richard Théorêt	Le travail en prison: un esclavage moderne	56
Michel Leboeuf	Les jeunes sans emploi revivent Jésus-Christ	61
Vie Ouvrière	Nouvelles brèves	63

Prendre sa place au Québec

Paul-Émile Charland

Un signe de santé se manifeste depuis quelque temps chez les immigrants: leur volonté organisée de prendre leur place au Québec. Signe de santé chez les différentes communautés ethniques qui commencent à prendre conscience de leur identité et à se donner les moyens de répondre aux besoins de leurs membres. Prendre leur place au Québec, leur nouvelle patrie, non pas en étrangers, mais comme citoyens à part entière.

En compilant ce nouveau dossier, trois ans après l'adoption de la loi C-24 sur l'immigration, nous avons constaté le dynamisme des différentes organisations d'immigrants, comme l'Union des travailleurs immigrants et québécois, la Communauté haïtienne de Montréal, la Communauté latino américaine, l'Association des Chiliens de Montréal, pour ne nommer que celles-là. Plusieurs ont dû se mobiliser en solidarité avec les groupes populaires, pour contrer les impasses de la loi de l'immigration: on se souviendra du problème des réfugiés haïtiens.

Prendre sa place au Québec, c'est pouvoir s'intégrer sur le marché du travail selon ses compétences et sans subir l'opprobre de la discrimination. En période

de crise économique, il est tentant d'accabler les travailleurs immigrants qui en sont les premières victimes dans leur propre pays. Le mouvement ouvrier, par les analyses qu'il fait de la conjoncture actuelle, prend de plus en plus conscience que le travailleur immigrant n'est pas un « rival », mais qu'il peut devenir un « allié » dans la lutte pour un changement social.

On ne peut calculer à sa juste valeur l'apport des immigrants à leur pays d'adoption: Osvaldo Nuñez en donne ici un bref aperçu. Loin de nous appauvrir, l'immigration nous enrichit de toutes les richesses humaines et de l'expérience des nouveaux citoyens, au détriment de leur pays d'origine. Mais là est justement la crainte, et là est le défi: accueillir quelqu'un c'est accepter de se laisser remettre en question.

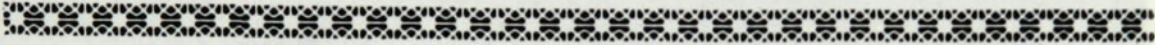
L'accueil des réfugiés asiatiques, par exemple, a été l'occasion pour des « par-rains » de découvrir le vrai visage du Québec, avec ses conditions de travail, ses assistés sociaux et ses propres immigrants de l'intérieur. C'est là aussi un apport non négligeable!

Vivre en exil au Québec

1.

dossier





La loi C-24, trois ans après

Michèle Racine, avocate

Une nouvelle loi sur l'immigration est entrée en vigueur au Canada en mars 1978. On sait que cette loi était l'aboutissement d'une politique d'immigration de plus en plus restrictive visant à un contrôle économique, politique et administratif presque complet des immigrants et des autres catégories de personnes visées par la loi.

À l'époque une vaste campagne de dénonciation avait exposé en détails tous les aspects condamnables de cette loi, particulièrement les mesures répressives portant atteinte aux droits fondamentaux des immigrants et le mode de sélection qui défavorisait les candidats à l'immi-

gration, travailleurs, venant des pays exploités du Tiers-Monde.

La loi est en vigueur depuis trois ans et c'est une bien courte période pour pouvoir analyser à fond les conséquences des mesures dénoncées lors de son adoption. Il est en effet bien difficile d'obtenir des statistiques sur l'utilisation par les autorités de l'immigration de certains articles de la loi. Il est par contre plus facile d'observer comment la loi s'applique dans le quotidien à diverses catégories de personnes visées par cette loi.

L'insécurité du permis de séjour

Quelqu'un peut vouloir entrer au

Canada pour y séjourner temporairement: c'est le cas des touristes, étudiants et travailleurs temporaires; ou pour y résider de façon permanente. Celui qui vient au Canada pour étudier ou travailler a toujours besoin d'un « permis de séjour » qu'il doit obtenir avant de se présenter à la frontière. Celui qui vient en touriste aura besoin d'un visa selon son pays d'origine. Cette exigence peut avoir pour but d'empêcher l'entrée au Canada des ressortissants de certains pays - Chili, Salvador, Haïti - susceptibles de demander le refuge politique.


Certaines modifications à la loi ont grandement affecté le séjour des visiteurs au Canada. Auparavant un visiteur pouvait demander une modification de ses conditions de séjour afin de pouvoir étudier ou travailler; maintenant, il doit sortir du Canada pour obtenir un permis d'étudiant ou de travailleur. Encore pire est l'atteinte au droit du visiteur lors du renouvellement de son permis de séjour. Avant, lorsque son visa ou permis était échu, le visiteur se présentait à un bureau d'immigration pour demander qu'on le renouvelle. Si l'agent refusait de prolonger le séjour, le visiteur était le sujet d'une enquête au cours de laquelle la décision première pou-

vait être révisée: l'enquête lui offrait la protection d'un processus quasi-judiciaire avec des garanties de justice et d'impartialité.

Sous la nouvelle loi, le visiteur doit se présenter pour renouveler son visa avant que celui-ci ne soit échu, sinon il est illégalement au Canada et n'a d'autre choix que de partir ou d'être renvoyé. De plus la discrétion est laissée à l'agent d'immigration de renouveler ou non le permis de séjour et sa décision est finale. En effet, lors de l'enquête, l'arbitre n'a aucun pouvoir d'examiner et de réviser la décision de l'agent: il ne peut que constater la déchéance du permis de séjour et renvoyer le visiteur.

Certains étudiants viennent de loin pour étudier au Canada, ils ont payé des voyages coûteux et des frais de scolarité élevés, ils sont déjà aux études ici depuis deux ou trois ans et peuvent se voir refuser le renouvellement de leur permis par un agent d'immigration partial et belliqueux sans aucun motif valable.

Après la perte du droit d'appel à la Commission d'Appel de l'Immigration en 1973, c'est encore un droit important qui est enlevé aux visiteurs. On pourrait dire qu'il s'agit là



d'un aspect mineur de la loi, mais il indique clairement comment l'immigration canadienne traite les étrangers sur son sol.

En outre de la loi et des règlements, qui sont publics, on doit signaler l'existence de directives et informations secrètes, modifiées constamment pour répondre entre autres aux exigences de la politique extérieure du Canada, et qui peuvent régir l'obtention ou non d'un permis de séjour: par exemple, jusqu'à très récemment, les agents de visas à l'étranger avaient la consigne de n'émettre aucun permis de séjour à des étudiants iraniens. On sait aussi de source sûre que des employés du gouvernement canadien en poste dans une ambassade à l'étranger faisaient parvenir au port d'entrée des listes de ressortissants du pays où ils étaient stationnées avec la mention que ces gens avaient des antécédents judiciaires.

Un système de points qui resserre l'étau

On peut dire qu'il y a trois sortes d'immigrants ou candidats à l'immigration. Il y a ceux qui viennent comme immigrants autonomes et qui sont choisis selon un système de points annexé à la loi - il leur faut 50 points pour être sélectionnés. Il y

a ceux qui font partie de ce qu'on appelle «la catégorie de la famille», i.e. qu'ils ont un parent ou un allié, lui-même résident permanent ou citoyen canadien qui les parraine: ceux-là ne sont pas soumis au système de points. Il y a enfin les «parents aidés» qui ont un parent plus éloigné qui agira comme leur répondant: eux sont partiellement soumis au système de points.

Ce qu'on appelle le système de points, c'est en fait l'instrument de la politique d'immigration: c'est la sélection. C'est un système complexe et raffiné aussi bien dans la définition des critères que dans l'attribution par addition ou par soustraction de points selon qu'on est un travailleur ou un entrepreneur; système qui par sa souplesse - et comme c'est un règlement, il peut être modifié sans le consentement du Parlement - permet un contrôle total sur la sélection et ajuste étroitement l'immigration (même la sélection des réfugiés) aux besoins immédiats de la classe dominante canadienne et de ses intérêts politiques et économiques.

Il serait trop long, bien qu'intéressant d'analyser en détail ce système mais résumons en disant d'abord que les définitions d'«expérience»

d'« apprentissage » et de « formation » sont des définitions nord-américaines qui ne peuvent que favoriser les immigrants en provenance de pays industrialisés similaires au Canada. Ajoutons qu'en réalité, et cela a été admis par un haut fonctionnaire à l'immigration, pour obtenir 50 points, il faut absolument: ou bien avoir un emploi réservé avant d'arriver au Canada, ou bien faire partie d'une profession désignée par le Ministre comme nécessaire à une époque et dans une région données.

À titre indicatif les grandes campagnes de recrutement d'immigrants du Québec en Europe cherchaient des gens spécialisés en aéronautique, télé-communications et électronique...

Le résultat de cette politique comme de celle des années précédentes c'est une baisse constante de l'immigration.

	Québec	Canada
1976	29,283	149,429
1977	19,248	114,914
1978	13,889	86,313

Fait plus significatif encore, si l'on songe aux critères de sélection, c'est

que la proportion d'immigrants parrainés augmente sans cesse: elle était de 37% en 1976; de 44% en 1977 et de 50% en 1978. Si l'on exclut les réfugiés, la proportion d'indépendants est de moins de 31% en 1978: en 1980 elle aurait été d'environ 11% et actuellement elle serait encore à la baisse. La cause en est, bien évidemment le resserrement des critères d'admission, resserrement qui s'est accentué avec chaque modification législative depuis des années et plus encore avec la loi de 1976.

La réunion des familles, laissée à l'arbitraire des agents

Il aurait été important de traiter des modalités d'application des politiques de l'immigration et plus spécialement de l'accueil et du comportement des agents d'immigration avec les résidents et les étrangers. Ces faits ont leur importance puisqu'ils sont le quotidien des personnes et ce qui souvent les affecte le plus dans leurs démarches. Je me contenterai de citer quelques exemples.

Les demandes d'admission parrainées et plus particulièrement la réunion des familles est traitée en priorité, nous dit-on toujours. Cependant il n'est pas rare - mais plutôt



courant - que s'écoule deux ans entre la demande formelle de parrainage par l'épouse ou l'époux au Canada et le moment où le conjoint arrive rejoindre sa famille. Et ce sont souvent deux années jalonnées de vexations, d'interrogatoires et même d'insultes, ici et à l'étranger. Je pense à des demandes d'admission présentées en Amérique Latine et à Haïti où des chargés d'immigration de l'ambassade canadienne exigeaient de lire toute la correspondance entre les conjoints, accusaient les gens d'être des menteurs et faisaient même des menaces et du chantage.

Parmi les étrangers qui entrent et demeurent au Canada, il y aussi les réfugiés et ceux qui restent au Canada illégalement et sans statut. Les problèmes que soulèvent ces questions méritent d'être traités (cf. page 12).

Et le Québec?

Le Québec a aussi sa loi d'immigration et ses politiques propres. Depuis l'entente Cullen-Couture en mars 1979, les activités du Québec se sont multipliées aussi bien au niveau de la sélection des immigrants que de l'émission de certificat d'autorisation pour étudiants et travailleurs temporaires. Au niveau

de la sélection des immigrants, la politique québécoise ne diffère pas sensiblement de la politique canadienne: son système de points est calqué sur celui du fédéral - sauf sur de rares points comme la langue et la composition des familles. Pour eux aussi «la sélection des immigrants est déterminée avant tout par la situation du marché du travail au Québec» (Rapport annuel 1978-79).

Ce qu'on peut constater c'est que les portes se ferment de plus en plus alors qu'apparaît clairement la nature de la politique canadienne d'immigration: une politique égoïste, sans ouverture au monde et préoccupée essentiellement de ses intérêts à court terme.

TÉMOIGNAGE

d'un travailleur immigrant illégal

Gloria Mallaroni (OVO)



- Je m'appelle José Gonzalez (nom fictif) et je suis né en 1952 à Valparaiso, Chili. Après avoir fini mon secondaire 5, je commence à travailler comme commis aux douanes, poste d'où je suis congédié en 1973, à la suite du coup d'état.

Par la suite, je travaille dans un bateau qui naviguait sous pavillon grec. Comme les conditions de travail étaient très dures et le salaire très bas, je décide de quitter cet emploi, mais où aller? C'est alors que je reçois une lettre de ma sœur Teresa qui, avec son époux, avait immigré au Québec en 1974, m'invitant venir voir la situation ici.

J'arrive en novembre 1975 à l'aéroport de Dorval où, à la suite d'un interrogatoire serré qui a duré plus de deux heures par les officiers de l'immigration, un visa de touriste d'un mois m'est délivré, pour visiter ma famille.

Comme ma sœur et son époux vivaient ici assez modestement, j'accepte une invitation de mon beau-frère pour aller travailler avec lui chez son employeur. Pour ce faire, il me procure une carte d'assurance sociale sous un autre nom. Je commence donc à travailler au salaire minimum, une moyenne de 10 heures par jour. Mais voilà que quelques semaines après, mon beau-frère se chicane avec son contremaître, et nous deux sommes congédiés.

● ● Quelque temps après, mon beau-frère se trouve un emploi dans une compagnie qui travaille dans la construction du stade olympique de Montréal, comme journalier. Il demande à son surintendant de m'embaucher. Encore une fois, je suis obligé de travailler sous un faux nom. Je dépendais entièrement de mon beau-frère, car je ne parlais pas un mot de français. Le salaire y était intéressant, mais nous devions travailler à l'intempérie, en hiver. Nous allions au camion nous réchauffer un peu pour pouvoir continuer à travailler. Je savais que je ne pouvais pas tomber malade, car je n'avais pas de carte d'assurance-maladie.

Un jour, notre surintendant nous informe que dorénavant il nous faudra avoir un document d'identité pour pouvoir entrer et travailler à l'intérieur du stade. Ce laisser-passer serait émis par la police à la suite d'une enquête sur chaque ouvrier. Le même jour j'ai dû quitter cet emploi.

Une fois de plus, j'entreprends des démarches pour me trouver un autre emploi, cette fois-ci seul, sans l'aide de mon beau-frère. Souvent je n'ai pas pu remplir les formules d'application à cause de mon français. Dans l'intervalle, je n'ai pas appliqué pour l'assurance-chômage, de peur de me faire arrêter et être déporté.

J'ai commencé à travailler pour une petite usine de textile où le patron a découvert que je travaillais illégalement. Il me congédie tout de suite et me « réembauche » le lendemain à la condition de ne pas poinçonner la carte et d'être payé sous la table un salaire inférieur au minimum. C'était comme si je travaillais, mais je n'existais pas comme personne. Cette fois-ci c'est moi qui ai quitté « volontairement » le travail.

Par la suite, j'obtiens une carte d'assurance sociale à mon nom. J'étais content, croyant que ma situation s'améliorerait. Je suis embauché pour travailler la nuit, par une compagnie, propriété d'une famille italienne, qui fabrique des cercueils. C'était pire. Les conditions de travail étaient épouvantables.

Finalement j'obtiens un emploi de nettoyeur dans une compagnie spécialisée dans la préparation d'aliments, toujours de nuit. Je nettoysais le plancher à l'aide d'une grosse machine. J'ai eu un accident très sérieux vers 3 heures du matin. Mon contre-maître m'offre de me conduire à l'hôpital. Je refuse, ce qui a fait mon contre-maître commencer à avoir des soupçons sur

● ● moi. Malgré l'accident qui m'empêchait de me servir de ma main droite, j'ai pris l'auto que mon beau-frère me prêtait la nuit et je suis allé chez lui. Il se lève de son lit, me fournit sa carte d'assurance-maladie et m'amène à l'hôpital. Le médecin me prescrit deux mois de repos. Je n'ai pas demandé des prestations de la CAT, par crainte qu'ils découvrent mon statut d'illégal.

Un jour, sous prétexte que les coûts de la main-d'œuvre devenaient trop chers, la compagnie décide de déménager son usine à Magog. Je n'ai pas eu d'autre alternative que de suivre mon employeur et d'accepter une diminution de mon salaire tout en travaillant deux heures de plus par nuit, soit un total de 10 heures, de 2 h du matin à midi, sans pause-café, mais avec une heure pour manger.

J'attendais une loi d'amnistie pour les illégaux. Je ne lisais le journal que pour ça. J'ai été énormément déçu lorsque les gouvernements fédéral et provincial se sont entendus pour régulariser seulement la situation des Haïtiens. Je me demandais pourquoi pas les autres aussi.

Heureusement, vers la fin 1980, j'ai épousé une compatriote ayant la citoyenneté canadienne. Nous attendons maintenant notre premier enfant. Nous sommes allés au ministère de l'Immigration. Après de multiples démarches, j'attends mon statut d'immigrant dans quelques mois. Pour le moment j'ai un permis de travail qui me permet de travailler à Montréal dans un atelier de peinture. Le salaire n'est pas bon, mais maintenant je ne vis plus dans la crainte et l'insécurité totale.

Maintenant je n'accepte plus le chantage des patrons ou même de certains « amis » qui me menacent de donner mon nom à l'Immigration si je n'accède pas à leurs demandes ou suggestions. Maintenant, je peux tomber malade et aller à l'hôpital, avoir mon permis de conduire, ouvrir un compte de banque et agir comme tout le monde, même lutter pour avoir un syndicat pour améliorer nos conditions de travail et de vie. Le fait de vivre et de travailler dans la clandestinité et d'être obligé de changer de domicile d'un jour à l'autre pour se cacher de la police, c'est la pire chose que puisse arriver à un étranger au Québec. Ces cinq ans où j'ai vécu comme un illégal m'ont marqué pour toute la vie.



Les réfugiés politiques au Canada et au Québec

Michèle Racine, avocate

Plus que jamais ces dernières années, à cause de l'arrivée massive des Indochinois, on a entendu parler de réfugiés. C'est un mot qui recouvre plus d'une réalité et nous avons par ailleurs une loi canadienne et une loi québécoise qui toutes deux traitent de cette question et avec lesquelles il nous faut travailler.

Suite à l'observation de notre réalité québécoise, une première distinction s'impose: il y a des réfugiés qui arrivent habituellement de façon massive, dans le cadre de programmes spéciaux et d'autres qui arrivent individuellement aux ports d'entrée canadiens. Citons d'abord les cas suivants de mouvements spéciaux mis en œuvre par les gouvernements:

	Canada		dont	au Québec
1956-57	37,189	Hongrois		10,000
1968-69	11,943	Tchèques		1,300
1973	7,000	Chiliens		1,500
1976-78	11,010	Libanais		40%
1975-78	8,322	Indochinois		5,160
1979	47,877	Indochinois		10,533

Ces réfugiés ou « personnes déplacées » arrivent ici après avoir été sélectionnées à l'étranger par des agents d'immigration.

Il faut noter immédiatement que le Canada, pays qui a une politique d'immigration orientée, choisit les réfugiés comme il le ferait de travailleurs immigrants, i.e. selon leurs possibilités de pouvoir s'intégrer à l'économie canadienne et ensuite en fonction d'affinités politiques et idéologiques, et non pas en fonction des besoins du Haut Commissariat pour les Réfugiés et des réfugiés eux-mêmes.

Comment expliquer autrement qu'en 6 ans le Canada n'a accueilli que 7,000 réfugiés latino-américains fuyant des régimes dictatoriaux d'extrême-droite et qu'en 4 ans il a accueilli 13,300 Indochinois. Pour 1979, le gouvernement fédéral prévoyait accueillir 500 réfugiés d'Amérique Latine alors qu'il s'était fixé un objectif de 50,000 Indochinois, objectif qu'il a respecté.

Ces chiffres ne dépendent certes pas des besoins à l'échelle mondiale. En effet, les Nations Unies dénombrent entre 11,000,000 et 13,000,000 de réfugiés: 3,700,000 en Afrique; près de 2,500,000 Palestiniens, probablement 2,000,000 ou plus de Latino-américains (dont 600,000 Uruguayens) 1,000,000 d'Indochinois et ça continue... Ce sont d'ailleurs les pays limitrophes qui accueillent la grande majorité des personnes déplacées.

On ne peut pas ne pas se demander pourquoi une telle disproportion entre la publicité et l'accueil fait aux Indochinois, et la réponse qu'on donne aux réfugiés du reste du monde. De tous côtés on tente d'apporter une aide et une protection humanitaire, sans doute nécessaire, mais sans voir ou sans vouloir tenir compte du fait que la racine du problème est politique. Le Viet-Nam a subi une politique de domination, politique qui se perpétue en Afrique, en Amérique Latine et en Asie et qui donne naissance tous les jours à des milliers d'autres réfugiés.

La politique québécoise

Dans le cadre de sa politique d'immigration et de ses engagements internationaux, le Canada met sur pied des programmes spéciaux auxquels les provinces peuvent participer comme le fit le Québec dans les cas rapportés plus haut.

Comme on l'a vu, le Canada n'a pas une vraie politique d'accueil, d'aide et de protection des réfugiés. Le Québec, lui, dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale qui englobe les réfugiés, tente de se donner une politique qui reposerait sur des principes universels de pluralisme politique, de solidarité humaine, de responsabilité internationale et de spécificité des besoins des réfugiés.

Dans ce sens le Québec peut refuser de participer à un programme fédéral, comme il l'a fait pour le programme cubain; il peut aussi élaborer

rer ses propres programmes en accord avec le fédéral: le programme salvadorien en est un exemple actuel. De même, à l'intérieur d'un programme fédéral il met en œuvre ses propres objectifs: Québec est la seule province qui a accueilli des Cambodgiens.

L'article 18 (b) (i) et (ii) de la loi québécoise contient une définition du «ressortissant étranger dans une situation particulière de détresse» qui est plus large que la définition de la loi fédérale puisqu'elle englobe le cas du réfugié de l'intérieur: celui qui est encore dans son pays et que les autorités laisseraient sortir (le prisonnier).

Il est certes beaucoup trop tôt pour savoir si le Québec mettra en œuvre une véritable politique d'accueil, ouverte sur le monde; il faut l'espérer.

Un accueil différent

Ces réfugiés qui arrivent à l'occasion de mouvements spéciaux sont des résidents permanents et ils bé-

néficient de tous les droits des résidents: droit aux services d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation; droit aux services sociaux, aux garderies, aux cours de langue et au service d'interprètes. En plus, puisque ce sont des réfugiés, on leur offre des services spéciaux: prêts pour le voyage, aide à l'installation, allocation et recherche d'emploi.

Le tableau qui attend le réfugié qui se présente au port d'entrée est tout autre. Les cas que nous connaissons le plus sont ceux de familles qui arrivent d'Amérique du Sud ou d'Amérique Centrale avec de jeunes enfants. Ils ont dû quitter leur pays très rapidement, dans une atmosphère de peur et d'angoisse et après avoir vécu cachés. Ils laissent derrière eux une maison, un emploi, la famille, les amis et tous leurs biens: ils arrivent avec quelques valises, du linge, c'est tout. Comment certains officiers d'immigration fédérale ne peuvent-ils pas comprendre qu'on agit ainsi parce qu'on est forcé et non pas par goût de l'aven-



ture et pour connaître l'«Eldorado» canadien?

Quand ils n'ont pas d'amis ou de parents pour les héberger quelque temps ils doivent faire appel à des organismes d'aide. Si, ignorants de la loi canadienne ou tout simplement prudents, ils ont demandé à être admis comme touristes, ils peuvent attendre jusqu'à six mois avant de pouvoir présenter officiellement leur revendication officielle au statut de réfugié.

Quelque temps après, ils seront convoqués à un interrogatoire sous serment au cours duquel ils pourront exposer les motifs de leur demande de refuge. À partir de cette date, il peut s'écouler deux ans ou plus jusqu'à ce qu'ils soient définitivement fixés sur leur sort. Entre-temps, ils sont détenteurs de permis de travail restreints renouvelables à tous les six mois et ils n'ont droit à aucun service: ni assurance-maladie, ni services sociaux et ils ont parfois même de la difficulté à

envoyer leurs enfants à l'école. N'oublions pas de dire que pour se meubler, s'habiller en hiver, se créer un milieu de vie, ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes.

Comment on devient réfugié

Revenons à la loi canadienne pour essayer de comprendre le processus d'acquisition du statut de réfugié. Le Canada a signé la Convention en 1969 et s'est engagé à accueillir des réfugiés. Alors que dans d'autres pays on a laissé le processus décisionnel au représentant du Haut Commissariat des Nations Unies, au Canada on a confié à un Comité Consultatif composé de fonctionnaires des ministères de l'immigration et des affaires extérieures la tâche de déterminer quelles seraient les personnes reconnues comme réfugiés au sens de la Convention. Le Canada n'est pas une terre d'asile comme la France et en fait le statut de réfugié n'y existe pas. Étant donnée la forte orientation de la politique d'immigration canadienne

... NOUS **LES**
FAISONS ÉMIGRER!...



à se mettre au service des intérêts politiques et économiques du Canada, il en va de même pour la sélection des réfugiés et il n'y a pas de véritable politique d'accueil: la procédure d'étude de leur cas est insérée dans la loi comme une autre façon de devenir résident permanent.

Mentionnons que le ministère de l'immigration québécoise est absent de toute la procédure que nous sommes en train de décrire et qu'il se limite à faire des interventions de type humanitaire lorsqu'il y a refus, interventions presque inutiles d'ailleurs.

Avant de faire ressortir les injustices et lacunes du processus, disons tout de suite qu'en 1978 le président du Comité Consultatif nous apprenait un taux d'acceptation des demandes de 38%. Ce taux serait tombé à 20% dans les années suivantes et, selon des statistiques du ministère québécois, pendant les trois premiers mois de 1981 le **Comité a refusé 92% des demandes provenant du Québec**. La situation est dramatique. Depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi, des rencontres ont eu lieu avec les divers ministres à l'instigation de groupes d'Église et d'autres groupes concernés dénonçant des pratiques et exigeant des changements.

À l'aéroport, si un réfugié demande le refuge immédiatement, on n'hésite pas à lui faire subir de longs interrogatoires sur les motifs de sa demande et ce à un moment où il



Le Magazine Ovo

Sur la photo on voit une réfugiée s'identifiant devant un officiel de l'ambassade qui lui adresse la parole à travers une porte-barrière de barreaux d'acier. Les réfugiés doivent ainsi recevoir cet «accueil chaleureux» du Canada. Ils doivent de plus s'identifier à haute voix en présence de 1 ou 2 policiers de la Police Fédérale qui n'apparaissent pas sur la photo mais qui se trouvent à quelque 10 ou 15 pieds de la réfugiée et qui peuvent arrêter et amener toute personne qu'ils jugent non grata pour le gouvernement argentin. On comprend ainsi pourquoi peu de réfugiés, surtout les plus en danger, n'osent pas se présenter à l'ambassade canadienne en Argentine.

est sans conseiller et ignorant de ses droits: plus tard on se servira de ces déclarations pour attaquer sa crédibilité. On n'épargnera même pas une mère seule accompagnée de bébés après un voyage d'avion de 12 heures. On a même suggéré à des réfugiés de retourner chez eux.

Nous savons très peu de choses sur le déroulement concret de l'étude des cas mais il apparaît clairement que ce sont des décisions ministérielles soumises à l'opportunisme politique.

Nous savons qu'il existe de graves atteintes à la justice naturelle et au droit de la personne à connaître les informations secrètes en possession du Comité et qui motivent ses décisions: il peut s'agir de rapports de l'agent sur la crédibilité de la personne; de fausses informations sur les pays d'origine; on connaît même le cas d'un employé d'ambassade qui a fait parvenir un télex disant en toutes lettres que M. Un Tel n'était pas un réfugié mais un comédien etc... Nous savons aussi que des demandes sont refusées pour des raisons sécuritaires sans que la personne n'en sache jamais rien.

Depuis quelque temps le ministre fédéral fait accompagner sa réponse négative d'une lettre contenant les «motifs» de sa décision: il n'est pas rare que les motifs ne correspondent même pas à la déclaration soumise. On est en droit de se demander si la personne a eu droit à une étude sérieuse de son cas.

Un droit d'appel limité

Dans les quinze jours de sa connaissance d'une décision négative, le réfugié a le droit de demander à la Commission d'Appel de l'Immigration de ré-examiner sa demande; il ne faut pas croire que le réfugié a enfin droit à une audition: non. Sur la seule foi d'un affidavit et de la transcription de l'interrogatoire sous-serment, la Commission décide si la personne pourra vraisemblablement «établir le bien-fondé de sa demande» lors d'une audition. Quel est le résultat de cette façon de faire: en octobre 1980, Madame Janet Scott, présidente de la Commission disait que sur 425 demandes 309, i.e. 72% étaient rejetées à la première étape. Dans le cas des demandes qui jouissent d'une audition, il ne faut pas oublier que la Commission s'est vue arracher sa juridiction en équité qui lui permettait d'évaluer les capacités d'intégration et d'adaptation des appelants à la société canadienne dans le but de leur accorder un redressement spécial.

Si le mouvement amorcé continue, est-ce que la demande de statut de réfugié aura encore sa place? Ne faudrait-il pas étudier attentivement le pouvoir du ministre québécois d'émettre des certificats de sélection pour le ressortissant étranger dans une situation de détresse? Ne faudrait-il pas aussi songer à la prise en charge des réfugiés par des groupes de citoyens qui les soutiendront, les aideront et n'accepteront pas qu'on les renvoie? ●

Une chambre d'hôtel ce n'est jamais un chez-soi

Interview de Lucie Leboeuf

«Le Québec pour nous, c'est un peu comme une chambre d'hôtel. Tu finis par y trouver les commodités essentielles, mais tu restes un touriste. Ça ne devient jamais un chez-soi!»

Rolando est péruvien. Il est arrivé au Canada depuis 2 ans et demi, après avoir déposé une demande comme immigrant depuis le Pérou. Rolando est ici avec sa femme. Il compte poursuivre des études en sciences économiques. Il est immigrant reçu.

Celinda est chilienne. Celinda est venue comme épouse d'un réfugié. Elle est en période de transition, sans passeport canadien. Elle n'a qu'un permis de ministre. Ça fait deux ans qu'elle attend, alors que les démarches seraient officiellement

d'une année. Les deux enfants de Célinda ont le même statut.

Rafaël est salvadorien. Il est venu au pays comme touriste il y a huit ans; il décida sur place de faire application pour un permis de résidence, ce que permettait alors la loi canadienne. Il se trouve un travail. Après une année, l'immigration lui donne le O.K. pour faire venir sa femme et ses enfants. La famille s'en vient: il ne sera plus question de retour au pays d'origine.

L'arbitraire des règlements

Pour Rolando, Celinda et Rafaël, leur langue de communication est l'espagnol. Comment se débrouiller en arrivant au Québec français? Pour Rolando, ça ira assez bien, son frère est déjà ici. De plus, dès le 4^e mois, il entre au COFI pour un cours intensif de français parlé et écrit de sept mois. En plus, on l'y informera sur: où acheter les aliments, comment se louer un logement, les lois de la circulation..., les quelques outils pour organiser son quotidien dans ce nouveau pays d'accueil.

Puis Rolando passe des examens pour établir les équivalences en vue de s'inscrire à l'université francophone ici. En plus de son domaine spécifique, les sciences, on exigera de lui un examen d'anglais, ce qu'on n'exige jamais d'un étudiant québécois. Pourquoi cette mesure spéciale? C'est la loi! Rolando attend toujours les résultats. Sans cette équivalence, il ne peut obtenir de bourses d'études.

Celinda, à son arrivée, n'aura pas droit au COFI, car Celinda n'est pas immigrante, mais en transition. Pourtant, Celinda qui est aussi mère de famille devra faire son marché, aller chez le médecin, à l'école des enfants, et combien d'autres contacts nécessaires. Mais Celinda n'a aucun droit quant à l'apprentissage de la langue. Elle entre à l'usine dès son arrivée et apprendra le français «sur le tas».

Les enfants de Celinda ont le même statut que leur mère, et donc aucun droit strict aux classes d'accueil (programme progressif visant à favoriser l'entrée en classe régulière). Il en tiendra pour elles à la bonne volonté du directeur de l'école. Quelle insécurité!

Et Rafaël? Il sera victime d'un même arbitraire ou plutôt, dans son cas, ce sera le pouvoir tout-à-fait excessif du conseiller à l'immigration. Lorsque Rafaël demande des cours de français à son arrivée, son conseiller lui refuse parce que Rafaël a déjà un travail. Donc, il a réussi à se débrouiller; pas question de cours de français. Mais après 7 ans, l'usine ferme. Rafaël demande à nouveau des cours de français pour se trouver un nouveau travail. Pas possible car il y a plus de deux ans qu'il est au pays. Et au moment de sa première demande, personne n'a avisé Rafaël que le conseiller lui refusait ce à quoi il avait droit et qu'il lui aurait été possible de faire appel au directeur pour un changement de conseiller.

Citoyen à temps partiel

Le gouvernement canadien sous-évalue l'importance de la langue pour un immigrant, quel que soit son statut. Il ne lui suffit pas de se débrouiller. Ne pas savoir parler convenablement et écrire la langue du pays d'accueil, c'est demeurer un citoyen de seconde zone, **un citoyen à temps partiel**. Tu sens cela non pas dans les

relations de voisinage, avec les camarades de travail, mais bien dans les relations d'autorité où le supérieur en vient toujours à te faire sentir ton analphabétisme. «Tu reviendras quand tu pourras t'expliquer en français...», car son temps à lui est précieux, n'est-ce pas ?

Les coupures actuelles dans l'éducation revêtent ici un caractère particulièrement catastrophique car elles atteignent en priorité les services aux immigrants, déjà nettement déficients en nombre. Il y a à Montréal six COFI pour près de 300,000 immigrants. De plus, dans le cadre de ces coupures récentes, M. Parizeau évoque la possibilité de couper définitivement les allocations aux étudiants des COFI. Avec quoi vivront-ils ?

La politique de «zone privilégiée» est aussi un facteur important qui bloque l'accès aux COFI. Actuellement, ce sont les Vietnamiens qui sont déclarés «zone privilégiée». Ceci leur donne priorité d'accès pour **tous** les services aux immigrants. Mais les COFI devraient servir équitablement l'ensemble des communautés immigrantes.

La langue, c'est aussi le chemin vers le marché du travail

Plus de 95% des immigrants travaillent dans un secteur autre que leur travail dans leur pays d'origine, secteur autre et moins qualifié. Déjà nos trois amis confirment ces statistiques.

Rafaël est boucher commerçant de métier. Privé des cours de français

ici, il doit oublier le commerce. Il se déniche une job comme opérateur de machine dans le textile. Cette usine, en fonction depuis plus de 25 ans, fermait ses portes à la fin d'avril 81. Le patron n'a pas digéré l'entrée du syndicat en place depuis 1 an, et toutes ses tentatives pour le bloquer ont échoué. Rafaël avait un salaire de 5.95\$ l'heure au moment de la fermeture. Mais surtout Rafaël reste avec le handicap de la langue, un français boiteux qui bloque bien des espoirs de recyclage.

Celinda était femme au foyer. En arrivant au Canada, pas de choix. Il lui faut entrer à l'usine pour boucler le budget familial. Celinda se juge très chanceuse d'avoir trouvé une job en arrivant, elle est au département de collage dans une fabrique de meubles. Elle travaille dans la même usine que son mari arrivé au pays un an plus tôt. Elle travaille du lundi au vendredi, de 7.30 à 4.30 heures, alors que nombre de femmes immigrantes doivent se contenter des compagnies de ménage dans les grands édifices le soir et souvent la nuit.

Mais Celinda a quand même dû supporter le sarcasmes d'autres travailleurs: cette **voleuse de job** qui vient prendre le salaire des autres. Des étapes difficiles puisque Celinda ne pouvait se défendre, ignorant le français en même temps qu'elle vivait les secousses du réaménagement de l'équilibre familial.

Rolando aura frappé à toutes les portes des banques montréalaises, fort de ses cinq années d'expérience



en méthode et système de travail dans une banque péruvienne. Rien à faire. Son français est trop déficient. Pourtant il faut vivre. Il décroche un travail de nuit chez McDonald. Le jour, Rolando se rend au COFI. Son stage terminé, il cherche un travail de jour: il parle le français. Mais le travail dans une banque reste bloqué: il sera «manager» dans une compagnie de soudure.

L'épouse de Rolando sera caissière dans un restaurant. Au Pérou, elle travaillait aussi à la banque. Ici, elle passera l'examen de candidature avec succès, mais pas d'emploi pour elle, il lui manque l'expérience canadienne! Autrement dit, un immigrant qui arrive ici est d'abord asservi aux besoins du marché de la main-d'œuvre: toute raison servira à l'obliger à prendre la place qu'on lui désigne et non celle à laquelle il pourrait légitimement aspirer.

Un lieu de rencontre où l'on se sent chez soi

Ces amis latino-américains, nous les avons rencontrés à MICLA, la mission catholique latino-américaine. À la mission on y vient parce qu'on est «chez nous». On cesse, pour le temps d'un café, d'une rencontre, d'être un étranger. Si on y vient parfois pour oublier ses souffrances, les yeux tournés au ciel attendant le Seigneur de gloire (nous déclare le responsable), tranquillement on y découvre le Christ de l'histoire qui vit parmi les opprimés. Et germe l'espoir de tisser une solidarité d'aujourd'hui entre la collectivité québécoise et la collectivité latino-américaine, dans une relation qui soit de réciprocité. Au moment de notre passage, MICLA s'engageait dans une campagne de cueillette de fonds pour les réfugiés du Salvador au Honduras.

Pour ne pas oublier que nous sommes chiliens

Lucie Leboeuf

L'école **Gabriela Mistral** est née d'un besoin qui se faisait de plus en plus impératif dans la communauté chilienne. Besoin de rester reliés à son pays, à sa patrie, et particulièrement pour les enfants qui, dans bien des cas, n'ont même pas connu le Chili. Le besoin de se connaître, de se dire, de se rencontrer dans sa langue, fêter dans sa culture, se situer dans son histoire, collectivement. Car l'espoir est là, bien vivant, de rentrer chez soi.

L'Association des Chiliens de Montréal prit à sa charge de faire de ce rêve une réalité. L'école **Gabriela Mistral** existe depuis quatre ans, sur une base strictement bénévole: les subventions ne couvrent que la location des locaux et le matériel. Les classes ont lieu le samedi matin de 9 à 13 heures, avec la participation d'enfants de 2½ à 12 ans. C'est l'école ouverte, celle où

l'on vient pour jouer, parler, chanter ensemble dans la même langue, pour partir ensemble à la découverte de son histoire.

La vie est en pleine ébullition: le théâtre jeunesse avec un groupe d'adolescents, le club sportif Colo-Colo, un groupe musical, un camp de vacances, le camp Salvador Allende, qui en est à sa deuxième année avec la participation des professeurs, d'animatrices québécoises et de parents moniteurs.

Un réseau de correspondance-échange avec des enfants du Chili prenait racine avec l'année internationale des enfants. Et cette année, en avril, un ami et artiste chilien de passage venait à l'école **Gabriela Mistral** chanter les «payas» des enfants chiliens qui parlent à l'enfant en exil. Il a composé cette chanson des enfants du Chili:

Chanson des enfants du Chili



Bonjour, troubadour mon ami,
toi qui es à l'étranger;
bien qu'étant en exil
tu te sens toujours chilien.

Tu as raison, troubadour mon ami,
je te réponds en chantant
que je pense toujours au Chili
même si je m'en trouve éloigné.

Ces inquiétudes que tu me dis,
troubadour mon ami,
au sujet des autres chiliens
qui sont restés dans leur pays.

Je te réponds fièrement,
troubadour mon ami,
quelques uns sont désorientés
mais tous veulent du changement.

Longtemps déjà je suis au loin
et je viens te demander
si les enfants se souviennent de moi
quand ils s'en vont à leurs jeux?

Beaucoup d'années que tu es loin,
malgré la distance nous te disons:
Dans la tristesse ou dans la joie
ici jamais nous t'oublions.

Beaucoup de choses me manquent
dans cette terre d'exil;
dis-moi seulement aujourd'hui
comment est la Cordillère?

La Cordillère, mon ami,
est toujours rayonnante de blancheur
comme le dos de la colombe
dans l'attente de ton retour.

Dis-moi, troubadour mon ami,
toi qui vis encore au Chili,
quel est cet oiseau
que tous les enfants poursuivent?

Écoute-moi, troubadour mon ami,
en toute franchise je te réponds:
cet oiseau après lequel nous courons
c'est la colombe de la paix.

Il faut déjà nous quitter
et je te dis, depuis ton lointain Chili,
que nous serons tous très heureux
quand tu reviendras au pays.

Un jour, un jour, nous reviendrons;
donne l'abrazo, troubadour mon ami,
à tous ceux qui sont là-bas;
demain sera un jour meilleur.

La double oppression des femmes haïtiennes

Interview de Lucie Leboeuf

Travailler, en arrivant dans le pays d'accueil, c'est une question de survie: pas seulement pour toi, mais aussi pour la famille qui est restée là-bas. Elle compte sur toi: l'argent que tu envoies, c'est l'assurance-chômage ou le bien-être social pour eux.

La compétence n'est plus un critère en arrivant ici: quand ça fait trois mois que tu cherches, tu prends ce que tu peux. À plus forte raison si tu as un permis de travail, ton statut ici est conditionnel à ton emploi. Nous sommes 5 femmes ici et aucune n'a pu obtenir un travail pour lequel elle était préparée: professeur, technique médicale, commis de bureau, secrétaire. Le seul débouché c'est employée domestique ou la manufacture avec le salaire minimum ou le salaire au rendement.

Les cours de recyclage pour obtenir les équivalences sont de plus en plus difficiles à obtenir. Dans le

domaine de la technologie médicale, par exemple, l'immigration a supprimé les cours; il me faudrait les refaire à mes frais. Le jour c'est impossible, je dois travailler; et le soir, qui s'occupera de mon enfant? C'est pas humain; on ne vit pas sa vie ici!

Dans un cours au centre de la main-d'œuvre pour recherche dynamique d'emploi, le professeur recommandait discrètement de ne jamais préciser le nom d'Haïti sur le formulaire. Le racisme est subtil. Monique étudie en technique de garderie; elle venait de remettre un travail en philo au moment de notre entrevue, «Je trouvais monotones, disait-elle, les présentations faites jusqu'alors. J'ai donc mis le temps et l'énergie pour produire un bon travail, ce qui m'a valu le commentaire suivant du professeur: Ce travail n'est pas de vous, je vais chercher les références.» Autrement dit, travail trop bien fait pour une noire.



Les conditions de travail salarié et le rythme qu'elles imposent à la vie familiale provoquent de profonds remous dans la vie des familles: la double journée de travail pour les femmes, avec un mari qui n'a pas laissé au pays natal son machisme (orgueil mâle). Au contraire, il prend ici une couleur particulièrement oppressive pour les femmes.

Le garçon haïtien pense qu'il est le centre du monde: «je suis un garçon, je peux trouver d'autres femmes». Mais toi, avec un enfant, qui va te prendre? Ça fait souffrir, cette suffisance.

Ils sont grisés quand ils arrivent ici: c'est fort, mais c'est bien vrai. Là-bas c'est le chômage constant, ou alors des salaires minables. Ici, un travail abrutissant, mais quand même un travail avec un chèque au bout de chaque semaine. Ce chèque, même s'il n'est que de 150\$ (ce qu'il

gagnait en un mois en Haïti), c'est déjà une puissance, une promesse de pouvoir accumuler. Et les portes sont ouvertes à tous les symboles de puissance: voiture, télévision, costumes. Toute cette façade qui permet de parler fort, de se pavaner. Autant de mécanismes de compensation après tant de frustrations accumulées. Et la femme trimera sans mot dire au travail par crainte de vivre la solitude, l'isolement, par crainte de ne plus se faire appeler madame. Et lui dira: «Moi j'suis fatigué. Vous les femmes c'est pas pareil. Vous trouvez toujours une ressource pour tenir».

On a tenté de faire un regroupement des femmes, **Trait d'union**, mais les obstacles sont multiples et tenaces. Les maris se sentaient vite insécures de savoir leur femmes en train de parler d'eux sans leur présence.

S O S *l'école est envahie* *par des NOIRS*

Interview avec Molière Estinville,
de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal

Comment expliquer votre présence à l'école?

L'école Centenaire de la Paix, à la commission scolaire protestante de Montréal, connaissait la présence de quelques enfants haïtiens parsemés dans les différentes classes. Puis entre 1977 et 1980, «l'école est envahie», disaient certains professeurs. Les écoliers haïtiens forment actuellement près de 50% de la clientèle scolaire du secteur francophone. On n'y voit que des problèmes. Le directeur, un homme de dialogue, fait appel à la Communauté.

Vous êtes devenu permanent à l'école: quel est votre rôle?

Il y a une double intervention. D'abord auprès des parents afin de favoriser un apprivoisement au système scolaire et une participation à la vie de l'école. Puis auprès des professeurs afin de soutenir une modification de leur pratique d'intervention en référence à la réalité haïtienne.

Quelle est cette réalité haïtienne?

L'immigrant, d'où qu'il vienne, est quelqu'un à qui l'on demande de vivre à la manière des autres. Cela produit de nombreux remous dans le processus d'adaptation. L'écolier haïtien a l'habitude d'un régime très autoritaire, avec une discipline stricte, un enseignement à caractère magistral, dans une langue qui n'est pas sa langue maternelle, le créole. De plus, l'organisation urbaine, les conditions de logement liées au rythme des saisons, lui imposent de vivre entre les 4 murs d'un appartement.

Et n'oublions pas qu'arrivé souvent après ses parents, l'écolier haïtien se retrouve pour la première fois minoritaire dans une société en raison de la couleur de sa peau. Il subit de nombreux sarcasmes. Un petit exemple: dès les premiers froids d'automne il portera tuque et mitaines car il souffre du froid. Cela lui vaudra bien des moqueries de

la part des blancs de cette école. Les écoliers blancs, de leur côté, vivent actuellement « l'envahissement » des enfants haïtiens, et ils ont peur.

Quelles sont vos différentes façons d'intervenir ?

Nous organisons des rencontres d'information pour les parents. Nous en avons tenu trois : à titre d'exemple, je vous mentionne celle qui a eu lieu sur la loi 24, loi qui interdit aux parents de maltraiter leurs enfants. Comme en Haïti, la correction corporelle est courante et fréquente, il leur était difficile d'accepter une intervention de l'État dans ce domaine.

Il y a maintenant une participation de 5 parents haïtiens au comité de parents. Il n'y en avait aucun à mon arrivée. Nous organisons aussi des soirées culturelles en vue de favoriser une connaissance mutuelle entre parents haïtiens et parents québécois.

Les élèves de 6^e année, ont pris la responsabilité de publier un bulletin d'information pour tous les membres de la communauté scolaire et prioritairement les parents. J'aimerais vous lire le témoignage d'une écolière blanche de 6^e année.

Ce qui m'a surpris, c'est qu'il y a certains élèves haïtiens et haïtiennes qui regrettent d'être nés noirs, comme si la couleur de leur peau constituait pour eux un gros problème. Ils disent que c'est à cause de leur couleur qu'ils ne sont pas acceptés par les élèves québécois. Par contre, j'en connais quelques-uns qui sont fiers d'être noirs, ils répètent souvent « Black is beautiful ».

Au fur et à mesure, la distance diminue, je m'approche d'eux. Souvent on discute sur leur pays, Haïti. On parle de leur vie à Montréal. Je leur parle de ma famille,

du Québec. Et puis l'esprit de camaraderie s'établit entre nous, des affinités communes se manifestent et nous sommes devenus amis.

Quels sont pour les enfants les secteurs d'intervention importants aujourd'hui ?

Chez l'enfant, il y a l'importante question de l'identification. Il lui faudrait retrouver sur son terrain quotidien, des professeurs, des travailleurs sociaux, des policiers, des chauffeurs d'autobus... noirs. Autrement il continuera d'intégrer son infériorité, voyant sans cesse renforcer la réalité du noir comme sous-scolarisé, dans notre société, et du blanc en position sociale avantageuse.

Il ne suffit pas d'une présence symbolique mais d'une présence qui soit de plus en plus significative et quotidienne. Il y a les manuels scolaires à revoir et du point de vue du racisme et du point de vue de l'histoire d'Haïti qui n'est pas celle des négrillons et des palmiers.

Je vous raconte en terminant cette petite anecdote : à mon arrivée ici j'ai dû travailler dans un parking pour rencontrer mes dépenses comme étudiant. Quand mon patron a découvert que j'étais à l'université, ça été la stupéfaction. Et il m'avouait réaliser comment il avait toujours pris pour acquis que être blanc, c'était être supérieur.

Pour la première fois de ma vie, je voyageais seule!



En 73, il me fallait quitter mon pays la Syrie, de toute urgence. J'avais un frère au Canada qui pouvait me recevoir. Ce n'était pas une question politique. D'ailleurs je refuse de m'occuper d'aucune sorte de politique.

Je me suis séparée de mon mari après 2 ans de mariage et je suis retournée chez mes parents. J'avais une fillette d'un an. En Syrie, si tu quittes ton mari la loi oblige la mère à avoir la charge de son enfant jusqu'à 7 ans. Après 7 ans, le père a la liberté de reprendre l'enfant. Je ne voulais pas laisser ma fille à mon mari, devenu alors musulman. Il ne me restait qu'un choix: fuir rapidement.

J'arrive donc comme touriste en 73. Si vous vous souvenez c'est à ce moment que le Canada change ses lois et oblige les touristes de sortir du pays pour faire une demande comme immigrante permanente. Aller à New-York ne suffit pas. Je dois quitter le continent avec ma fille: voyage et séjour à mes frais.

J'avais l'adresse d'un voisin en Syrie, établi depuis lors en Suisse. Il accepte de me recevoir avec ma fille à Genève. Par chance je trouve du travail, d'abord cuisinière de la princesse d'Arabie Saoudite, en séjour à Genève, puis femme de chambre dans un hôtel.

Pour la première fois dans ma vie, je voyageais seule. Je devais me prendre en charge: un peu comme un aveugle qui voit la lumière pour la première fois. Car en Syrie, la fille doit rester à la maison, faire les travaux de la maison. L'homme va à l'extérieur.

La mère voit à tout pour l'enfant. Et toi, tu ne peux prendre aucune initiative. La peur t'envahit devant toute initiative à prendre: comment me rendre de Genève à Berne au Consulat canadien? Je craignais tellement de manquer le train, le rendez-vous chez le consul, que je n'ai rien vu, rien fait visiter à ma fille. Nous y retournerons un jour.

Même si je trouve qu'il y a trop de liberté ici, je ne veux pas enfermer ma fille comme chez nous. Elle doit savoir se débrouiller, organiser sa vie. Elle a autant droit au regard sur l'extérieur.

● ● La course au travail

Après 3 mois, j'obtiens les papiers pour rentrer au Canada comme immigrante avec ma fille. C'est la course au travail. Je parlais difficilement le français. En Syrie, on l'apprenait à l'école, mais sans aucune occasion de le pratiquer. Ici je n'avais pas droit au COFI. J'étais parrainée et j'avais dit que je parlais le français. Aussi c'était difficile d'accepter de quitter ma fille. J'avais une certaine honte. Mais on me dit: «Si tu travailles pas ici, tu meurs de faim». J'entre à la manufacture comme couturière: 6 mois ici, 6 mois là. Puis un emploi près de chez moi dans la lingerie d'enfant. C'est ma quatrième année là.

J'ai ¾ d'heure pour dîner et je viens chez moi. Ça change l'air: parce que les yeux brûlent et tu étouffes; c'est la mousse du polyester et du velours. On n'a pas de local pour manger: la table c'est notre machine.

L'atelier de couture est dans un immense bâtiment qui contient plusieurs shops. En haut de nous, les travailleuses ont une belle grande salle de repos; elles sont syndiquées. Je voudrais bien me syndiquer mais les ouvrières ont peur; avant j'étais syndiquée: ça donne le droit de parler – les congés payés – les jours de maladie – la carte de médicaments.

Dans cet atelier j'ai été 2 ans à \$3.00 de l'heure. Puis j'ai demandé aux anciennes qui m'ont répondu: «T'es folle, il faut demander». Je ne savais pas. Et le patron fait du chantage; il sait que je ne veux pas perdre mon travail parce que c'est près de chez moi.

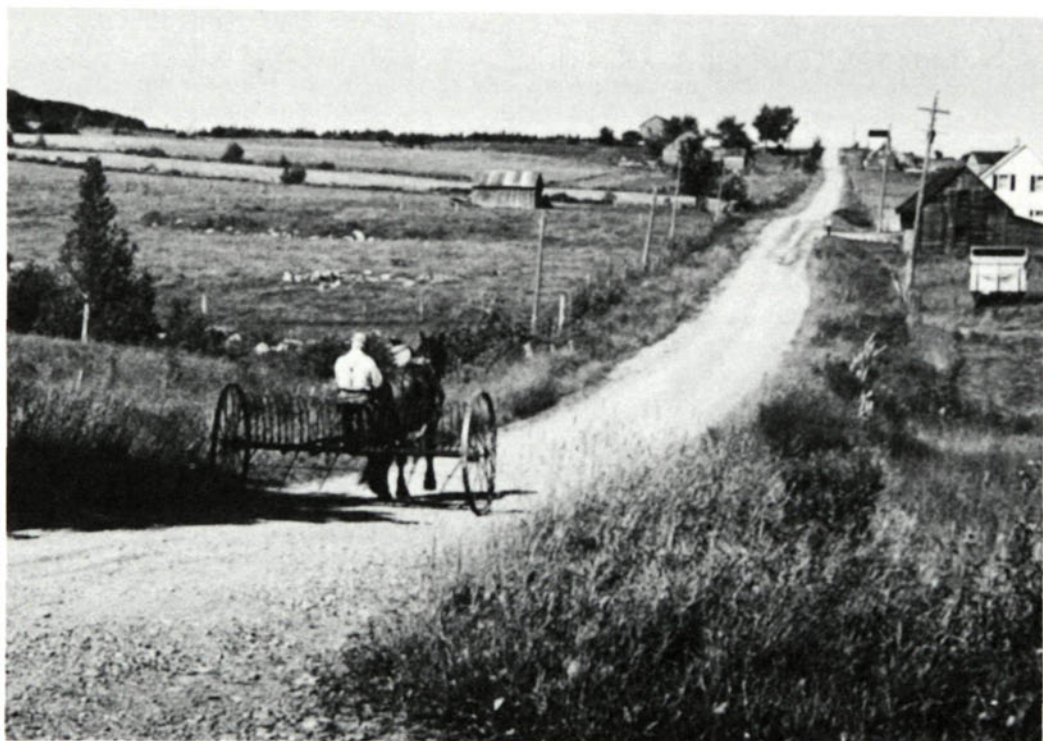
Avec la vie de plus en plus chère, tu trouves le courage de demander et même de faire des ralentissements de travail, s'il tarde à te donner l'augmentation.

Je travaille souvent le samedi matin quand il y a des «rushs». Mais jamais payée en temps et demi. Le patron s'arrange pour couper nos heures la semaine qui suit. Il a aussi des couturières à domicile.

Personne ne nous informe de nos droits avec la loi des normes minimales de travail. C'est nous qui courons après l'information. La semaine dernière, il a mis à la porte une haïtienne qui refusait de travailler sur la grosse presse parce qu'elle était enceinte. Avait-il le droit? La femme menaçait de faire une fausse-couche.

Nous avons une association des femmes arabes. Je ne suis pas très portée à m'y rendre. On y est bien plus préoccupé d'organiser des fêtes qui coûtent trop cher pour une ouvrière. Là où j'ai le plus appris sur la vie ici et qui m'a permis de mieux comprendre, c'est au comité de parents à l'école.

Le grand dérangement



Claire Beaugrand-Champagne

Jean-Marc Lebeau, C.R.C.Q.

Immigrants dans son propre pays

La région Est du Québec comprend tout le territoire allant de La Pocatière à Gaspé; elle inclut aussi les Îles de la Madeleine. Selon des indices, on peut dire que le Bas du Fleuve et la Gaspésie ont été un réservoir de main-d'œuvre pour le Québec, particulièrement pour

Montréal, Québec et la Côte Nord. Une autre partie de cette main-d'œuvre est allée vers les autres provinces et le Nord-est Américain.

De 1951 à 1976, l'ensemble de la région Est du Québec a perdu au moins 148,000 personnes; c'est la région qui a vu partir le plus grand nombre de ses fils.

Cette réalité n'a pas le caractère dramatique de celle vécue par les migrants d'Amérique latine, d'Haïti, du Sud-Est Asiatique ou de la Corne de l'Afrique. Cependant elle est assez éloquente pour faire percevoir les causes des migrations. C'est pourquoi nous versons cette situation au dossier des travailleurs immigrants.

Les gens ne quittent pas leur région par plaisir. Les départs sont souvent motivés par le manque de travail, l'isolement social, la pauvreté et la carence des services: soins médicaux, écoles. L'observation de nombreux faits montre qu'à Montréal une bonne partie de ces migrants sont devenus journaliers ou femmes de ménage.

En dépit des résolutions de développement économique et des projets d'aménagement, l'écart avec le reste de la province persiste: presque deux fois plus de chômeurs. En 1966, le taux de chômage officiel était de 9.9%; en 1975 il est de 18.2%. Selon un sondage mené en 1975, le taux réel de chômage devait se situer entre 21% et 24%, avec un maximum de 28% pour la saison hivernale et un minimum de 16% pour la saison estivale.

Des études faites par le Centre des Services Sociaux du Bas du Fleuve montrent que, de 1975 à 1978, la proportion des bénéficiaires du Bien-être social et leurs dépendants est de 12.6% de la population. Pour ces régions, aux 20,000 chômeurs s'ajoutent 14,000 personnes qui vivent de l'aide sociale, donc environ 30% de la population.

Le grand déménagement

En 1968 et 1971, les gouvernements du Québec et du Canada signent deux ententes par lesquelles on s'engage à dépenser plus de quatre cents millions

dans le but de changer les structures économiques de la région afin qu'elles répondent aux exigences d'une économie moderne. Accueillies avec joie, les ententes s'avèrent vite décevantes. Plusieurs programmes contribuent à diminuer le nombre d'emplois et favorisent des déplacements massifs de population, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région.

Par ailleurs, aucune mesure ne contribue à créer de nouveaux emplois dans le secteur secondaire. Cent quatorze millions de dollars serviront au recyclage de la main-d'œuvre. Ce recyclage, il faut le reconnaître, est souvent une porte ouverte vers des régions plus dynamiques. **La population attendait un plan d'aménagement et on lui donne un plan de déménagement.**

Un peuple en colère

Le gouvernement rachetait les terres des résidents, les obligeait à brûler leurs maisons et les relocalisait en ville, chômage et dépaysement garantis. S'organisent alors les «Opérations Dignité» dont le but était de lutter contre la fermeture des villages, de promouvoir le travail en forêt et de permettre à la population de prendre elle-même en mains le développement de sa région. La revue Vie Ouvrière a déjà publié un dossier (147) intitulé: **L'arrière-pays se prend en mains**, montrant le vouloir-vivre et l'ingéniosité de cette population.

C'est par sa colère et sa détermination que la population refuse le grand dérangement, force les gouvernements à collaborer à ses projets et s'approprie le développement de son pays.

Une même exploitation

1. Faire connaissance

- des immigrantes, des immigrants, y en a-t-il dans notre usine, dans notre quartier? Combien?
- d'où viennent-ils?
- comment sont-ils arrivés ici?
- dans quelles conditions vivent-ils? Isolement? Préjugés?
- quels problèmes rencontrent-ils pour trouver un logement, un travail, se nourrir, se faire soigner...
- dans quelles conditions travaillent-ils? Connaissent-ils leurs droits?
- quelles autres difficultés connaissent-ils?
- qui profite de notre méfiance et de la leur?

Pourquoi pas prendre l'initiative d'une petite enquête-maison?
Mais dans quelle langue?

2. Où trouver un coup de pouce?

Mouvements de défense des droits démocratiques

- Ligue des Droits et Libertés: 1-514-527-8551
- Mouvement Québécois pour combattre le Racisme: 1-514-382-7670

Organisations ouvrières et populaires

- Union des travailleurs immigrants et québécois (Montréal): 1-514-277-8669
- Association des travailleurs immigrants et québécois (Québec): 1-418-522-6322
- Au Bas de l'Échelle: 1-514-842-0462
- Fédération des Travailleurs du Québec (Raphaël Delli Gatti): 527-8533
- C.S.N. - Conseil Central de Montréal (Irène Ellenberger): 286-2021
- Les Radio et Télévision communautaires: consulter leur programmation.

Un même combat

En tant que femmes

- Ligue des femmes du Québec: 1-514-845-3796
- L'Association du personnel domestique: 1-514-844-6255
- Centre d'information et de Référence pour Femmes: 1-514-842-4780

Pour information

- Ministère québécois de l'immigration: 1-514-873-6479
- Conseil du statut de la femme: 1-514-286-2151
- Commission des normes minimales de travail

3. Que faire avec eux, avec elles?

Maintenant qu'on se connaît mieux:

- 1) - se regrouper pour se parler, identifier nos difficultés, nos besoins, nos forces aux uns et aux autres.
- 2) - s'organiser pour lutter contre notre exploitation: dans nos syndicats.

Et quand il n'y a pas de syndicat: voir ensemble comment s'unir pour y arriver.

Photo UTIQ



Des immigrants font découvrir le Québec aux québécois

Guy Paiement et Rachel Vinet

L'accueil des réfugiés asiatiques a pris, dans notre milieu, une ampleur certaine. Des milliers de personnes ont mis sur pied des réseaux d'entraide et de service à l'occasion du parrainage. Les initiatives n'ont pas manqué. Pourtant il faut reconnaître que la réflexion sur cet événement est à peine amorcée. Il en est de même pour la réflexion chrétienne. C'est pour répondre à un tel besoin chez plusieurs personnes que nous avons proposé au Centre St-Pierre un atelier de recherches pratiques sur les réfugiés du sud-est asiatique auquel ont participé un certain nombre de responsables de parrainage.

Une démarche de conscientisation

Au cours des dix rencontres, nous avons parcouru trois grandes étapes qui peuvent s'appeler: 1. identifier les découvertes faites à l'occasion de l'accueil des réfugiés; 2. situer ces découvertes dans ce que l'on fait ici comme groupe ou comme Église, 3. promouvoir de nouvelles pratiques possibles.

Nous nous proposons d'agrandir leur champ de découvertes depuis les sentiers où les avait conduits l'événement de l'accueil: recherche d'un logement, d'un travail, établissement d'un budget. Agrandir ce

champ de découvertes en tissant des solidarités entre les nouveaux arrivants et les travailleurs et travailleuses d'ici.

« Une foule de problèmes vécus par mes concitoyens du Québec n'ont même pas effleuré ma pensée parfois... Il m'a fallu les découvrir à travers les réfugiés. Quel détour! Cela m'humilie un peu d'avoir été si peu sensible aux difficultés des nôtres » (témoignage en fin de session).

Des enjeux qui frappent au visage

Nous avons rencontré des enjeux qui nous ont frappés au visage; nous en voyons deux qui ne sont pas sans rapports l'un avec l'autre. Le premier pourrait s'exprimer dans la question suivante: **L'action auprès des réfugiés nous a-t-elle aidés à voir où nous avons les pieds?**

Des centaines de groupes de parrains ont été mis en place, un peu partout au Québec. On a cherché du linge, trouvé des logements et du travail. On a multiplié les démarches auprès des fonctionnaires. On a favorisé les rencontres sociales et culturelles. On a mis les structures ecclésiales, du personnel et de l'argent au service des réfugiés. Bref, un investissement considérable a eu lieu à l'occasion de cet événement. La crainte que nous avons, c'est que tout cet effort ne change pas grand'chose dans notre façon de voir notre milieu et de vivre notre espérance chrétienne.



Claire Dumont

« Certains disent que le critère à respecter dans l'aide aux réfugiés, c'est celui des revenus des assistés sociaux. Mais avec le budget que nous venons de vérifier, ils ne pourront pas arriver? Pas plus que les assistés, d'ailleurs. Ça n'a pas de bon sens! » (recueilli dans un atelier sur la question: Sommes-nous trop généreux envers eux?).

Nos dévouements risquent de ne pas dépasser le niveau (indispensable!) du dépannage. Ils risquent de ne rien nous apprendre sur les injustices de notre milieu, sur la réalité des démunis, sur l'exploitation des travailleurs et des travailleuses au salaire minimum, sur les

problèmes des locataires sans défense, sur les «immigrés de l'intérieur».

Même nos prières et nos motivations évangéliques risquent de ne rien changer à une foi frileuse, très enfermée sur les sacrements, allergique à tout ce qui s'appelle la justice sociale et la solidarité avec les démunis. *«Je n'avais jamais entendu parler des déplacements des familles en Gaspésie. Pourtant, vous dites que les journaux et la télévision en ont parlé. Où est-ce que j'avais la tête à cette époque?»*

Le premier enjeu de cet événement devient donc de savoir si nous en apprenons quelque chose sur nous mêmes, sur notre milieu, sur nos complicités avec la société de consommation. Sans une solidarité concrète avec les plus démunis de notre milieu, nos efforts auprès des réfugiés ne serviront qu'à renforcer le statu quo.

«Je cherchais du travail pour ma petite vietnamienne. C'est alors que j'ai découvert les shops de couture. Je lui ai dit de ne pas y aller, il y a trop de bruit, de stress et de poussière. - Y avait-il d'autres travailleuses? - Oui, entre 90 et 100: des québécoises, des portugaises. - Pourquoi y sont-elles restées?»

Une solidarité qui peut devenir suspecte

Le second enjeu est lié au premier. Il est indispensable d'ouvrir larges nos bras et notre milieu aux réfugiés du sud-est asiatique. Mais cette solidarité deviendra vite suspecte si

elle n'accepte pas d'appuyer les efforts qui se font, dans ces pays, pour l'indépendance et la reconstruction nationale. Dans cette perspective, il peut être aussi évangélique d'aider nos frères qui, au Vietnam, travaillent avec les nouveaux gouvernants à rebâtir leur pays.

En ce sens, ce ne sont pas d'abord les «communistes» qui sont la cause de l'exode des Vietnamiens, mais les Français et les Américains qui, pendant des dizaines d'années ont traité ce pays comme une colonie et l'ont exploité à leurs avantages. On pourrait voir qu'il en est ainsi dans plusieurs autres pays où un peu d'histoire nous en apprend plus que le battage publicitaire fait à la télévision ces dernières années.

Nous avons une connaissance superficielle de la situation internationale. Nous sommes, collectivement, des sous-développés relativement à la connaissance du tiers-monde. Le second enjeu consiste ainsi à prendre mieux conscience, à l'occasion de l'accueil des réfugiés, que nous faisons partie de ces pays industrialisés qui profitent des pays en voie de développement. Nous donnerons-nous la formation nécessaire pour mieux comprendre la situation internationale et pour influencer nos dirigeants?

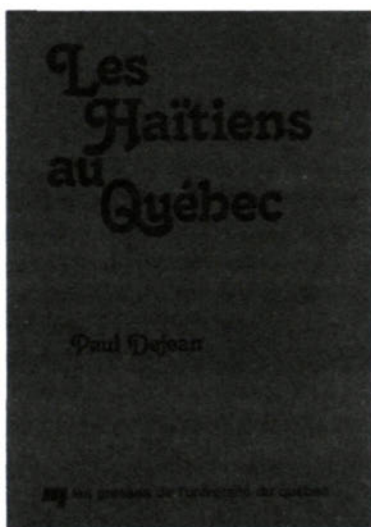
Ainsi, une solidarité avec l'Église du Vietnam ou du Laos, par exemple, grâce à un jumelage de paroisses, ne serait-elle pas une façon de ne pas être simplement des «brancardiers» qui s'occupent des blessés

mais ne savent pas ce qui s'est passé? La situation récente du Salvador pourrait être, à cet égard, une occasion importante à ne pas rater.

Ouvrir des chemins pour l'avenir

Malgré l'ampleur des enjeux, nous ne sommes pas impuissants devant l'avenir. Nous pouvons faire au moins un pas ou deux, là où nous vivons, avec les groupes qui nous entourent. C'est dans cette perspec-

tive que nous avons travaillé, tous ensemble, à élaborer quatre outils. Ils comprennent une démarche proposée et des documents qui peuvent être distribués à des personnes qui n'ont pas fait partie de l'Atelier. Ces outils et ces rencontres de sensibilisation peuvent être obtenus au Centre St-Pierre, 1212 Panet, Montréal H2L 2Y7 (tél.: 524-3561).



Paul Dejean:
Les Haïtiens au Québec
Les Presses de l'Université du Québec,
1978

Cinq chapitres pour retracer l'immigration haïtienne au Québec, plus de 20,000 personnes passées au tamis des catégories d'admission, langue et scolarité, immigrants et visiteurs, étudiants et travailleurs: compte rendu minutieux de l'histoire récente des vingt dernières années.

L'action est internationale

Dans son numéro de juin, Option Ouvrière, journal du Mouvement des Travailleurs Chrétiens dans le cadre d'un dossier sur Haïti, invite à poser des gestes de solidarité avec ce peuple opprimé. Pourquoi ne pas se joindre à lui.

- Inviter les Québécois à ne pas se rendre à Haïti pour des vacances. Ce geste contribuera à freiner l'exploitation des Haïtiens par les touristes.
- Accueillir dans nos équipes des haïtiens vivant au Québec.
- Voir les possibilités d'établir des liens avec les associations d'Haïtiens existantes au Québec.
- Interroger nos députés fédéraux sur l'appui au régime dictatorial Duvalier par le gouvernement canadien.
- Participer financièrement à l'engagement d'un permanent pour le mouvement d'Haïti.

Faire suivre votre don à:
Mouvement des Travailleurs Chrétiens
7559 boul. St-Laurent, Montréal, Qué.
H2R 1W9

Note historique

Les IMMIGRANTS au Québec

Le mouvement syndical doit beaucoup et depuis de longue date aux travailleurs immigrants. Nous n'avons plus en mémoire la présence de ces travailleurs qui ont contribué avec tous les autres à bâtir le mouvement syndical. Dès 1865, des ouvriers d'origine hongroise venus des États-Unis ont contribué à fonder l'Union des cigariers à Montréal, reconvenue avec les débardeurs, comme « les deux groupes les plus actifs dans la première période du syndicalisme mont-réalais ».

Déjà en 1843, des ouvriers irlandais étaient au premier rang lors des grèves sanglantes qui opposèrent les ouvriers employés dans la construction des canaux de Lachine et de Beauharnois à ses patrons qui n'hésitèrent pas à faire tirer l'armée sur la foule. Nous voyons des ouvriers anglais et écossais, au début du siècle, contribuer à introduire le syndicalisme dont ils avaient une expérience et une tradition dans les chantiers navals (on dit même que la grève du zèle est une invention écossai-

se). D'autres « immigrants » sont actifs dans l'organisation des syndicats du vêtement au début du siècle et certains d'entre eux, originaires de l'Europe centrale, introduisent les premières idées socialistes, contribuant à la formation de nombreux militants syndicaux.

Mentionnons aussi la grève des « FROS » (pour foreigners) dans les mines de Noranda, en 1934, qui fut la première percée syndicale dans les mines et demeure exemplaire de bien des conflits actuels: on y vit même apparaître la notion des « agitateurs de l'étranger », accusation lancée par Alexandre Taschereau, premier ministre de l'époque. Certains militants syndicaux furent condamnés à la déportation. Les patrons, à l'occasion de cette grève, ont utilisé des arguments raciaux et exploité des rivalités inter-ethniques pour diviser les travailleurs.

Colloque de la Fédération des Travailleurs du Québec sur la situation des travailleurs immigrants.

Prendre sa place dans le mouvement ouvrier

2.

dossier



Apport des immigrants aux travailleurs du Québec

Oswaldo Nuñez

Depuis 1975 le nombre d'immigrants a considérablement diminué, particulièrement au Québec qui a connu une baisse de près de 50%. Cependant, le taux de chômage n'a cessé de grimper pour atteindre à l'heure actuelle 8% au niveau canadien et plus de 10% au Québec. Heureusement, à présent, la plupart des gens, en particulier les économistes, constatent que l'impact de l'immigration dans le taux de chômage est minime, voire nul. Au contraire, certaines études, dont une publiée par le ministère de l'Immigration du Québec, mettent l'accent sur l'effet créateur d'emplois et sur la stimulation

de la consommation qui seraient liés au phénomène de l'immigration.

D'autres recherches voient dans l'immigration une politique de population destinée à résoudre les problèmes reliés au taux de plus en plus faible de la natalité au Canada et au Québec. D'autre part, nous assistons à un vieillissement progressif de la population d'ici.

Tous ces faits font que la politique d'immigration devient un élément central dans l'élaboration de plans de développement économique et social de ce pays.

Apport au processus de production

Dans une période marquée par la croissance accélérée des compagnies multinationales, par l'internationalisation de la production et des exportations de capitaux et de produits sur les marchés, on assiste également à une internationalisation des marchés de la main-d'œuvre. La recherche de profits toujours plus élevés est à la base de ce phénomène.

C'est ainsi que les politiques canadiennes de l'immigration continuent de privilégier les critères d'ordre économique dans la sélection des immigrants. Ceux qui répondent mieux aux lois du marché du travail sont préférés. L'immigrant idéal pour les gouvernements et le patronat est donc un travailleur jeune, instruit, pas trop revendicateur, ayant des métiers ou des qualifications qui font défaut ici et qui soit disposé à prendre des emplois où les conditions de travail sont pénibles, voire misérables, et les salaires trop bas.

Les gouvernements exigent souvent que les immigrants possèdent des qualités supérieures à la moyenne nationale. Par exemple, les statistiques de 1971 font voir que 18.1% des immigrants avaient une formation universitaire, comparativement à 8.4% seulement pour les Québécois. Alors que seulement 20% des Québécois âgés de plus de 15 ans avaient poursuivi leurs études au-delà de la 11^e année, la proportion atteignait

33% chez les immigrants, toujours en 1971. Surtout depuis les années 60, le Québec a reçu beaucoup d'immigrants hautement qualifiés.

C'est l'apport à l'économie canadienne et québécoise d'une force de travail pour laquelle il n'y a eu aucun coût en matière d'éducation. C'est-à-dire que le coût de l'école, de la nourriture, de l'habillement, de la santé, du logement, depuis la naissance jusqu'à l'âge de l'embauchage a été assumé par le pays d'origine. En réalité, en se privant d'une partie de leurs hommes, femmes et enfants qui prennent le chemin de l'émigration, les pays du Tiers-Monde perdent leur richesse principale. On peut bien parler en ce sens d'hémorragie du Tiers-Monde. On augmente ainsi, de fait, le décalage entre les pays industrialisés et les pays pauvres, car tous ces immigrants vont contribuer au renforcement de la puissance économique et technologique des pays du Nord.

Mesurer ces coûts en termes d'argent c'est impossible. On peut, cependant, dire qu'il s'agit de milliards de dollars, probablement une somme plus élevée que la dette extérieure - qui est énorme - des pays sous-développés envers les pays riches, dont l'un des créanciers est le Canada.

Dimension politique

Depuis toujours, les travailleurs immigrants ont été les grands absents du monde politique canadien et québécois. Les partis politiques en pla-

ce au Québec, soit au niveau fédéral ou provincial, n'attirent que très peu d'immigrants. Ceux-ci semblent relégués à leur rôle de producteurs. Les grandes décisions politiques et l'administration de l'État apparaissent comme le privilège exclusif de ceux qui sont nés ici.

Naturellement, ici comme aux États-Unis, les partis politiques sont obligés de plus en plus de compter sur le vote immigrant lors des campagnes électorales. Le parti libéral du Québec a même nommé un responsable des relations avec les groupes ethniques. Mais, en fait, ce parti n'a réussi à attirer que les hommes d'affaires des principales communautés ethniques, hommes d'affaires qui exploitent leurs propres compatriotes.

Pour sa part, le parti québécois, avant le référendum et notamment au cours de la dernière campagne électorale, a commencé un effort pour s'implanter dans les différents groupes ethniques. Cependant, jusqu'ici, il n'en a atteint que les élites, surtout intellectuelles. Les travailleurs immigrants ne sont pas encore convaincus que le parti québécois soit la formation politique la plus apte à véhiculer leurs aspirations et à résoudre leurs problèmes. Il est plutôt rare de voir des immigrants aux réunions de son conseil général et même lors de ses congrès. Il faudrait que le gouvernement du P.Q. s'occupe sérieusement des revendications des travailleurs immigrants pour que ceux-ci se sentent attirés par ce parti.

Le gouvernement Lévesque devrait répondre positivement à leurs demandes urgentes et légitimes, par exemple, faciliter la syndicalisation dans la petite et moyenne entreprise où cette catégorie de salariés est concentrée, appuyer financièrement les diverses associations ethniques, favoriser le développement des COFIs et l'apprentissage du français, ouvrir les portes de la fonction publique, reconnaître les cartes de travail et les diplômes obtenus à l'étranger.

Au cours des dernières années, un nombre important d'immigrants et de réfugiés politiques, particulièrement d'origine latino-américaine, est venu au Québec. Un trait commun parmi eux c'est d'avoir eu une longue tradition politique et militante. Plusieurs d'entre eux appartenaient à des partis de gauche. Ces personnes ont un sens aigu de l'égalité et de la justice sociale. Pour eux, le socialisme est toujours une solution et une formule valable, même pour la réalité québécoise.

Or, cette société ne fait pas beaucoup de place aux immigrants qui, en plus de travailler dans une usine, veulent contribuer à l'évolution sociale et politique du Québec. L'immigrant est considéré aux yeux d'une partie de la population, des gouvernements et du patronat avant tout comme un être qui doit produire, un travailleur docile, non revendicateur et qui doit se sentir satisfait de vivre dans ce pays si riche.

Le mouvement syndical

Les immigrants ont toujours été présents et actifs dans les luttes du mouvement ouvrier québécois et canadien. Aujourd'hui celui-ci attire d'une façon particulière les immigrants et réfugiés qui, avant de venir ici, ont été des militants politiques ou syndicaux dans leur pays d'origine. Si les structures syndicales étaient plus accueillantes à l'égard de cette catégorie de salariés, elles pourraient profiter énormément du dynamisme et du militantisme de ces travailleurs. Nous constatons avec satisfaction que les syndicats commencent à s'ouvrir de plus en plus aux problèmes des immigrants. À cet égard, il faut citer le colloque que la Fédération des travailleurs du Québec a organisé en avril 1979 sur la situation des travailleurs immigrants. La difficulté principale actuellement est qu'environ 75% de ces salariés ne sont pas syndiqués, la plupart d'entre eux travaillant pour la petite et la moyenne entreprise. Il faut reconnaître aussi qu'il y a certaines catégories d'immigrants, notamment ceux qui viennent des pays socialistes ou plus récemment des pays du sud est asiatique qui sont parfois réticents à adhérer au mouvement syndical.

Cependant, c'est au sein des syndicats que tous les travailleurs, sans égard à leur race, couleur, langue ou nationalité, peuvent s'unir sur la base de leurs intérêts communs en tant que salariés et où peuvent se

développer l'unité et la solidarité de tous les travailleurs: québécois et immigrants.

À cet égard, c'est encourageant de voir les nombreux groupes de travailleurs immigrants qui marchent avec leurs pancartes et slogans à l'occasion du premier mai à Montréal ou ailleurs ou dans d'autres manifestations organisées par les centrales syndicales. Un jour, lors d'une rencontre syndicale pancanadienne tenue à Toronto, le président d'une fédération du travail affilié au CTC, disait que grâce à la présence de travailleurs latino-américains, sa fédération s'était sensibilisée à l'importance du premier mai. Il faut rappeler que partout en Amérique latine cette date est un jour férié, chômé et payé par l'employeur. Au début, le président était invité aux réunions des latino-américains pour commémorer la fête du premier mai. Par la suite, c'est la fédération qui organise ces meetings et invite les latino-américains.

Le mouvement syndical devrait donc se faire une priorité des problèmes et des revendications des travailleurs immigrants. De leur côté, les immigrants devraient considérer les syndicats comme leur organisation et l'instrument indispensable pour lutter contre l'exploitation et la discrimination dont ils sont victimes.

Un pays en commun la SOLIDARITÉ

Entrevue avec Raphaël Delli Gatti

Permanent au comité «travailleurs immigrants» FTQ

La F.T.Q. organisait en avril 79, un colloque sur la situation des travailleurs immigrants du Québec. Pourquoi ce colloque?

Le détonateur, ce fut le congrès de 77 qui adoptait une résolution demandant à la F.T.Q. d'examiner la question des travailleurs immigrants chez nous et de prendre des mesures en vue d'établir une politique concrète d'intervention dans ce secteur. C'est alors que s'organise le colloque de 79. Instance d'orientation, ce colloque avait pour objectif central, de débloquer et de renforcer la solidarité entre travailleurs et travailleuses de toute origine à travers le seul outil collectif qu'ont les travailleurs pour faire face collectivement à une situation quotidienne d'exploitation: le syndicalisme.

Trois étapes étaient prévues:

- cerner les problèmes spécifiques

des travailleurs et travailleuses immigrants.

- se donner une analyse commune de la réalité (immigration au Québec) située dans un contexte international et selon une perspective syndicale.

- faire l'inventaire des niveaux d'intervention où il faut agir et surtout des ressources et actions possibles à mettre en œuvre au sein d'abord de nos structures syndicales.

Quelles ont été et quelles sont les suites concrètes à ce colloque?

Dès novembre 79, à son congrès, la F.T.Q. adoptait une plate-forme politique d'intervention au sujet des travailleurs et travailleuses immigrants chez nous. Nous pouvons relire ici le principe qui anime la politique de la F.T.Q.

Politique de la F.T.Q.

La F.T.Q. déclare qu'un travailleur, immigrant ou national, partage avec nous la même condition: nous sommes tous des travailleurs, nous avons des intérêts communs et des droits égaux.

La F.T.Q. condamne toute forme de discrimination à l'endroit d'un travailleur, d'une travailleuse, ou d'un groupe de travailleurs pour des raisons d'origine ethnique ou nationale; déclare que tout travailleur a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de tous les travailleurs, tels le droit d'association, la non-discrimination à l'embauche et dans les conditions de travail, le droit de participer aux structures syndicales en toute égalité, sans égard à son statut de résident, d'immigrant ou de citoyen.

Et suivent une série de recommandations concernant les conditions pour immigrer au Canada, l'information et l'accueil, les politiques de main-d'œuvre, l'action syndicale. Le congrès de 79, décidait aussi d'accorder un statut permanent au comité sur la situation des travailleurs immigrants.

Quel rôle a joué ce comité depuis lors?

Précisons tout de suite, que la F.T.Q. se compose de différents

syndicats affiliés autonomes dans leur organisation et leur programme d'action.

Le comité se compose de: Joseph Gargison, employé de service, Luigi Infantino, U10VD, Huguette Ménard, CTM, Nickie Cristofaro, TAVT (textile), Gino Fiasche, hôtels et restaurants, Osvaldo Nuñez, électricité, Enzo Massa, journaliers, André Messier, CTM, Dimitrios Kalogeris, TAVT (textile), Eliazer Pino, TUA (automobile), Robert Demers, FTQ, Fernand Daoust, FTQ, Raphaël Delli Gatti, métaux. Ce comité joue alors un rôle d'appui, de ressources, tant par des personnes que par des dossiers susceptibles d'éclairer, de supporter une démarche lorsqu'un syndicat décide d'engager une action en ce sens.

Le comité a un rôle important en vue de favoriser la conscientisation des travailleurs nationaux et immigrants pour aider les uns à mieux comprendre la réalité d'ici et les autres, le pourquoi de leur venue ici, la fausse image que tente d'en faire le patronat «comme concurrents déloyaux», les chocs difficiles au niveau du mode de travail et de vie. Plus de 75% des travailleurs immigrants originent du milieu rural.

Traduire en volonté politique efficace une orientation politique, c'est un long processus d'éducation. Un indicatif de cela, c'est la limite des ressources financières accordées. Par contre il faut souligner, que déjà 8% des permanents de la F.T.Q. sont des travailleurs immigrants. Et

c'est important car on évaluait au moment d'une enquête préparatoire au colloque: plus de 50,000 travailleurs et travailleuses membres de la F.T.Q., qui sont immigrés, ou d'origine ethnique différente sur plus de 325,000 membres (1978-79). Ils se retrouvent principalement dans les secteurs vêtement, construction, hôtellerie.

Pouvez-vous décrire les différentes interventions du comité?

Au plan de l'information, le comité a vu à la traduction de documents:

- La F.T.Q., la force de 350,000 travailleurs (en 5 langues).
- Deux brochures chez les métallos (en 4 langues).
- La production d'un guide juridique sur l'ensemble des services disponibles au plan juridique social (en 4 langues) (en préparation).

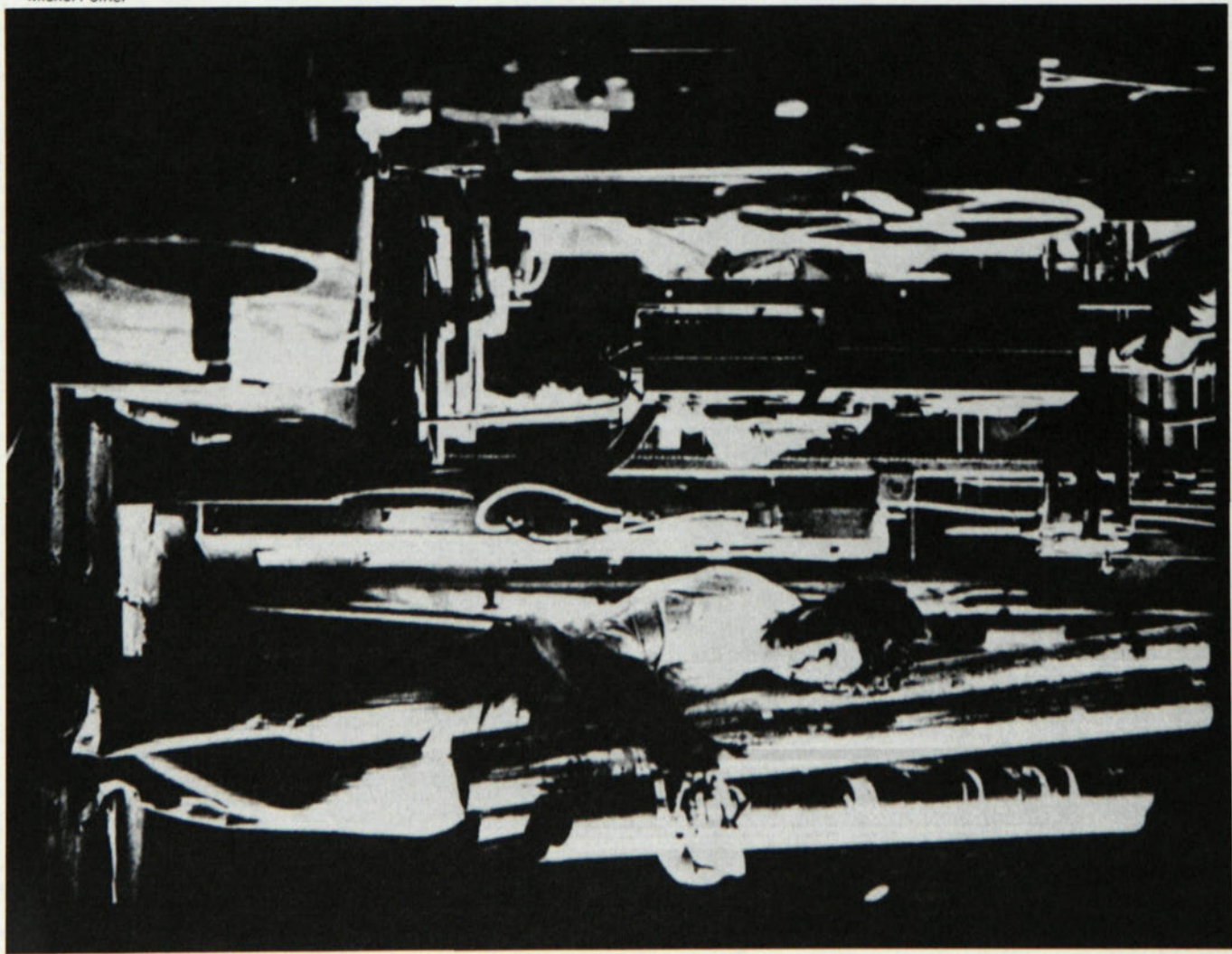
Le comité assure un contact privilégié avec les associations ethniques représentatives des travailleurs et en accord avec l'action syndicale. C'est ainsi que nous avons participé à une semaine thématique sur la santé sécurité au C.L.S.C. - St-Louis du Parc, à la journée du 8 mars à la F.I.L.E.F. (travailleurs italiens) dans le cadre d'une conférence débat sur la loi 126 (congé-maternité). Nous nous sommes rendus au C.R.S.C. - Lanaudière (centre régional de services communautaires), pour une séance d'information auprès d'un groupe d'immigrants asiatiques. L'Association *Carlo Levi* (travailleurs accidentés italiens) nous de-

mandait comme personne-ressource pour les questions de santé sécurité au travail. Nous tenions un kiosque d'information à la fête de l'Unité des travailleurs immigrants organisée avec l'U.T.I.Q. - Une jonction avec les comités de solidarité internationale tels que Uruguay, Chili, Bolivie, Argentine, Salvador.

Est-ce exact que les travailleurs immigrants sont réfractaires à la syndicalisation?

Une enquête menée par l'U.T.I.Q. révélait que 90% des travailleurs interrogés étaient favorables à la syndicalisation. Plusieurs facteurs interviennent pour expliquer la difficulté de syndicalisation auprès des travailleurs immigrants. D'abord ils arrivent au pays et ne reçoivent aucune information sur les organisations ouvrières ici, et même sur les lois et leurs droits. Ils sont rapidement la proie d'un patronat qui favorise les rivalités ethniques pour contrer l'unité des travailleurs.

Ils se retrouvent dans les secteurs sous-payés, non spécialisés, caractérisés par les pires conditions de travail: parler de se regrouper, dans ces conditions, c'est très souvent signer sa propre mise à pied. Souvent les unités de travail sont petites et le chantage d'autant plus facile. C'est pourquoi la F.T.Q. ne cesse de réclamer la syndicalisation multipatronale, condition essentielle pour un accès massif à la syndicalisation.



Unir les travailleurs IMMIGRANTS et QUÉBÉCOIS

Interview avec Irène Ellenberger, C.S.N.

Peut-on parler d'une nouvelle conscience du mouvement syndical au sujet des travailleurs et travailleuses immigrants ?

C'est exact. Et je compare cela au dossier de la condition féminine qui a maintenant établi sa crédibilité. Longtemps utilisées par les patrons pour diviser le monde ouvrier (préjugés, ghettos d'emplois, conditions de travail et échelles de salaires discriminatoires) les femmes se sont regroupées en comités de la condition féminine pour forcer à faire un débat sérieux dans leur syndicat et débloquent des revendications concrètes qui fassent reculer l'ensemble des pratiques discriminatoires.

Chez les travailleurs et les travailleuses immigrants, c'est un peu le même cercle vicieux qui éclate. D'une attitude purement discriminatoire, les syndicats ont glissé vers l'humanisme (appui ponctuel aux associations ethniques, discours, télégrammes) pour maintenant se poser la question du mode d'intervention en terme de «développer l'unité de tous les travailleurs et travailleuses».

Quelles sont les conséquences immédiates sur le terrain ?

La priorité est donnée à un travail d'information et de sensibilisation tant auprès des travailleurs québécois que des travailleurs immigrants. En ce sens, nous organisons à l'automne 81 une session de sensibilisation pour les militants et militantes salariés et élus de la CSN, sur la situation des travailleurs immigrants ici.

Notre pratique, au plan de l'organisation syndicale, (que l'on pense à Tex Bleach, Gattuso, ...) a remis en question nos approches trop conçues uniquement pour des québécoises et québécois. Il faut se poser ici la question des outils de formation, de la langue à utiliser tant pour l'information écrite que dans les assemblées syndicales. Et pas seulement avant l'affiliation mais aussi après.

Avez-vous des projets précis dans ce cadre ?

Au calendrier d'automne sont prévues des sessions de formation syndicale en italien, en grec et en

espagnol à deux niveaux: dans un syndicat local, et pour une ethnie de tout un secteur, exemple: la fédération de la métallurgie. Ceci afin de développer un sens d'appartenance à la CSN comme grec, italien, portugais ou autre. Recevoir l'information dans sa langue d'origine, même si tu parles le français ou l'anglais, c'est primordial.

Nous avons conçu, à l'intention des travailleurs et travailleuses immigrants, un répertoire des lois sociales qui les concernent, ainsi que les recours gouvernementaux et populaires. Nous avons tenté une expérience en produisant en italien un numéro du journal «Unité Ouvrière». Il faudrait en arriver à des publications continues. Avec l'UQUAM nous menons une recherche sur les différentes ententes gouvernementales touchant les travailleurs immigrants en vue de produire un outil d'information facile.

L'unité ne signifie donc pas ne pas tenir compte des problèmes et des besoins spécifiques des immigrants ?

Absolument pas. Car autrement vous risquez de comprendre tout de travers. Dans un conflit de travail il faut bien connaître les lois qui concernent spécifiquement les immigrants et pas seulement le code du travail. Cela a un impact sur les stratégies d'action elles-mêmes. Ainsi la loi C-24 est une constante épée de Damoclès avec sa menace de déportation pour activités politiques. On comprend alors les craintes à se retrouver sur une ligne de piquetage.

Cela démontre aussi la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les associations de travailleurs immigrants de façon structurée et en assurant un suivi.

C'est pourquoi, au conseil central de Montréal nous avons un comité de travail «immigrant» qui assure une action concertée. Il est composé de militants et militantes québécois, immigrants, et d'associations de travailleurs et travailleuses immigrants.

Ce qui est urgent aussi, à l'intérieur de la centrale, c'est d'augmenter le nombre de conseillers syndicaux d'origines ethniques différentes. Nous espérons pouvoir compter dès l'automne sur un poste de conseiller syndical à l'immigration. Ce conseiller interviendrait en appont dans le cadre de négociations, de conflits de travail, de sessions de formation, soit comme intervenant direct, comme conseiller ou pour trouver les ressources nécessaires au besoin. ●

Organiser les travailleurs de l'entretien ménager

La campagne d'organisation dans l'entretien ménager a porté ses fruits: plus de 835 nouveaux membres syndiqués C.S.N. Un succès, si l'on tient compte que c'est un secteur très difficile:

L'organisation de ce secteur où l'on retrouve une majorité d'immigrants dont beaucoup de femmes, il faut le continuer. C'est l'espoir de nombreux travailleurs et travailleuses.



Un lock-out à Tex Bleach

Tex Bleach est une compagnie de délavage de jeans appartenant à M. Gérard Walpert. Elle compte 41 femmes et 84 hommes dont 95% sont d'origine haïtienne.

Face à des conditions de travail intolérables (bruit, chaleur, poussière) et des salaires minables, les travailleurs forment un syndicat CSN accrédité le 9 octobre 79. La négociation bloque sur les salaires. Le boss lance un ultimatum pour faire accepter un système de salaire au rendement. C'est refusé. Le lock-out est décrété le 14 février 80. Et ça dure encore!

La compagnie ouvre ailleurs sous le

nom de Jeantex, à Pointe-aux-Trembles. Le patron met sur pied un syndicat de boutique avec des immigrants en majorité venus du sud-est asiatique. C'est intéressant pour un patron de faire jouer la carte des rivalités raciales. Ça ne prendra pas, car nous sommes tous des travailleurs exploités par le même patron. On relèvera ce défi.

Le syndicat CSN vient de gagner une bataille juridique: Jeantex n'est en réalité qu'un déménagement. C'est le syndicat CSN qui est encore le syndicat valide. Le patron riposte en déposant des offres salariales inférieures à celles du 14 février 79. La bataille continue. ●

Inefficacité de la loi 126



sur les Normes Minimales de Travail

Union des Travailleurs Immigrants et Québécois

La première lacune que nous avons constatée, c'est que malgré le fait que cette loi devrait établir des normes minimales pour tous les travailleurs du Québec, il y a encore des milliers de travailleurs et de travailleuses qui travaillent dans des conditions inférieures à celles prévues par la Loi 126, et cela légalement!

Pour faire corriger cette situation inacceptable dont sont victimes les travailleurs les plus démunis de notre société, l'Association des Travailleurs Grecs et l'Union des Travailleurs Immigrants et Québécois demandent:

1. Que toutes clauses des conventions collectives et décrets des conventions signés avant ou après l'entrée en vigueur de la Loi 126, inférieures ou moins fortes que celles prévues par la loi 126, soient déclarées sans effet et qu'elles soient remplacées par des clauses au moins équivalentes à celles de la Loi 126.

2. Que la Commission des Normes Minimales de Travail devienne accessible aux travailleurs immigrants notamment par la simplification de la

procédure et la collaboration avec les associations des travailleurs immigrants pour la diffusion de l'information sur leurs droits en différentes langues, et l'embauche d'inspecteurs et de personnel multilingues.

3. Que les délais pour les règlements des plaintes soient plus courts.

4. Que l'arbitrage d'une plainte pour congédiement sans cause juste soit aux frais de l'employeur.

5. Que le nombre des inspecteurs soit augmenté et que le contrôle des infractions soit plus efficace.

6. Que le travailleur qui porte une plainte à la Commission soit protégé par l'interdiction de son congédiement sans l'autorisation du Commissaire du travail.

7. Que les amendes prévues par la Loi soient appliquées sans exemption dans tous les cas d'infraction.

8. Que l'article 136 sur le dédommagement d'un travailleur en cas de faillite entre en vigueur immédiatement.

DOMITILA

Rencontre entre gens du peuple

Jocelyne Martineau

Je connaissais Domitila par son livre «Si on me donne la parole» publié en 78. Sa vie de luttes et de souffrances, mais aussi d'espoir, m'avait beaucoup impressionnée. J'espérais depuis cette lecture pouvoir la rencontrer un jour. Ce jour est arrivé à Pte St-Charles en mars 81.

Quelle émotion de rencontrer une militante de ce calibre. C'est moi qui a eu l'honneur de présenter Domitila aux gens du quartier Pte St-Charles qui étaient présents ce soir là. Les gens sont venus non seulement l'écouter mais ce qui est beaucoup mieux communiquer, échanger, com-

parer avec elle ce que nous vivons et ce qu'elle et son peuple vivent.

Cette rencontre entre gens du peuple a été magnifique. Domitila se sentait bien, elle retrouvait un peu son coin de pays, le quartier le lui rappelant. Il nous semblait que les membres d'une même famille se retrouvaient. Nous recevions, une sœur, une cousine, une amie partie depuis longtemps. La communication fut instantanée. Elle était très émue au point de verser quelques larmes au cours de son exposé. Cette émotion nous l'a rendue encore plus proche de nous. Et nous qui voulions être

«forts» et ne pas pleurer, nous avions la gorge serrée et les larmes aux yeux de voir cette militante ayant vécu des situations d'angoisse et de tortures, ouvrir son cœur aussi grand devant nous. Nous nous sentions privilégié(e)s de vivre un moment comme celui-là.

Pour moi, c'était clair, cela prouve bien que pour les exploité(e)s de la terre, aucun langage, aucune distance ne peuvent être une barrière pour lutter ensemble.

Personnellement, l'entendre expliquer l'exploitation de l'économie de son pays avec quelques feuilles de papiers déchirées; l'écouter nous raconter les rencontres avec les travailleur(se)s d'usine tant en Europe qu'en Amérique du Nord, nous expliquer comment elle avait perçu notre exploitation à nous qui sommes dans un pays industrialisé et riche, nous donne à réfléchir sur l'exploitation subtile que nous subissons, trop souvent sans mot dire, prenant pour acquis que c'est normal.

Domitila est l'exemple concret que toutes les femmes des classes sociales ouvrières et populaires peuvent et doivent faire leur propre cheminement et le lier, à un moment donné, aux luttes de la collectivité dans laquelle elles vivent.

Je me suis aussi posé la question: que vaut mon militantisme face au sien? Après avoir entendu Domitila, j'ai trouvé que le mien restait nécessaire et devait s'incorporer au sien. Sa lutte, ma lutte, nos luttes c'est la façon d'avancer, de réussir, d'atteindre nos objectifs de libération des classes dépossédées du fruit de leur travail.

Face aux souffrances de son peuple autant morales que physiques, elle a spécifié «que nous ne devons pas avoir peur de tout ça, notre lutte doit continuer». Je me souviens d'avoir souvent discuté avec des militant(e)s, alors que nous luttions ensem-



Vie Ouvrière

Soirée organisée par le comité de solidarité avec la Bolivie

ble, combien il était important de «vaincre notre peur». Peur qui prend toutes sortes de formes; peur du mari, peur du boss, peur de la police, peur de se faire mal juger, etc. Nous avons alors compris ensemble que nous devons vaincre ou du moins contrôler cette peur et que, cela fait, le premier pas est fait. Ensuite nous avançons vers notre objectif.

Lors de notre rencontre nous avons ressenti une affinité immédiate l'une envers l'autre. Travaillant chacune à notre façon et selon les conjonctures de nos pays réciproques, une sorte de communication a pu s'établir malgré nos barrières de langage. Je n'ai que deux regrets, ne pas savoir l'espagnol ou que Domitila ne parle pas français et que notre rencontre fût trop courte. Je suis certaine que mes regrets pourront être vaincus dans les années à venir. ●

Domitila visite la JOC du Québec

●● Sylvie, J.O.C. de Montréal

Plusieurs personnes m'avaient parlé de sa biographie et j'avais hâte de l'entendre. À première vue, Domitila m'a semblé une femme ordinaire mais dès ses premières paroles, j'ai compris qu'elle me donnerait beaucoup. En effet, j'ai connu par elle les misères réelles que vivent ses compatriotes, leur courage de s'organiser malgré toute cette répression et l'appui des femmes dans les luttes. Mais ce que j'ai retenu le plus de cette rencontre c'est sa conviction dans les possibilités des ouvriers, des ouvrières, et surtout des jeunes, car pour elle nous sommes la relève. Cette femme est pour moi un signe de vie et l'espérance qu'une solidarité internationale saura changer notre monde. Domitila, une femme que tous devraient connaître.



Photo JOC

À partir de la réalité quotidienne

La base de l'engagement de Domitila c'est sa réalité quotidienne. Il fallait d'abord convaincre les autres qu'une femme peut « sortir de sa cuisine » sans trahir sa famille. Pour elle, il n'y a pas d'opposition entre le temps qu'elle consacre à ses enfants et celui de l'engagement politique. En effet, le sort de ses enfants dépend largement des transformations économiques, politiques et sociales qui sont indispensables.

Micheline Laperrière



● ● Murielle Grenier, J.O.C. de Montréal

« Lors d'une fin de semaine de militants en avril, Domitila est venue nous rencontrer. Elle nous a parlé de son pays, des réalités vécues par les travailleurs et travailleuses et des luttes ouvrières menées en Bolivie. J'ai beaucoup apprécié sa visite car la JOC est un mouvement international et que toutes les luttes menées à travers le monde sont importantes. Parce que chaque lutte a le même but, celui de libérer le peuple de l'exploitation. Parce que nous avons tous la foi en l'Église populaire et en une société meilleure, nous nous devons d'être solidaires avec tous les opprimés.

Moi, comme militante de la JOC, avoir entendu cette grande femme qu'est Domitila, cela a été pour moi comme une source pour m'aider dans mon engagement à vaincre la peur qui nous guette toujours en peu. Savoir que des hommes et des femmes sont morts torturés et assassinés à travers le monde parce qu'ils criaient justice, doit être pour nous tous qui croyons et luttons pour un changement, un exemple à suivre par un engagement profond de chacun.



Le travail en prison un esclavage moderne

Richard Théorêt
Office des droits des détenus

Que l'on soit condamné à subir une sentence fédérale (2 ans et plus) ou une sentence provinciale (moins de 2 ans), que l'on fasse mention lors de la condamnation de «travaux forcés» ou non, la personne incarcérée est soumise en pratique au travail obligatoire, à des travaux découlant des dispositions et des règles de l'institution où elle purge son temps.

La liberté de travailler ou non ?

Dans les institutions relevant du fédéral, l'article 2.25 du Règlement sur le service des pénitenciers le force au travail. Au provincial l'arti-

cle 35 (d) et (e) du Règlement relatif à la loi de la probation et des établissements de détention a le même objectif. De plus il est prévu de fortes sanctions pour les réfractaires. Ces sanctions varient selon les cas et sont soumises à l'arbitraire des décisions des autorités carcérales.

Au fédéral, il peut s'agir (1) d'une déchéance de la réduction statutaire de peine, (2) d'un isolement cellulaire pendant moins de trente jours, (3) de perte de privilèges, (4) d'une déchéance de la réduction méritée de peine, (5) d'une attribution de

fonctions supplémentaires sans rémunération. Dans d'autres cas, on privera le détenu de l'accès à la télévision, à la radio, aux loisirs, à la cantine, etc... Au provincial, il y aura (1) perte de bénéfice, (2) confinement, (3) réclusion, (4) non-attribution de jours de réduction de peine méritée, (5) déchéance de jours de réduction de peine que la personne a à son actif.

Il n'y a donc aucun doute sur la liberté de travailler ou non. De plus, la productivité, l'assiduité, la ponctualité, le rendement sous toutes ses formes sont évalués et peuvent en tout temps mériter une sanction plus ou moins sévère. Les recours sont nuls comme le démontre la jurisprudence canadienne. Seule l'autorité pénitentiaire peut interpréter en pratique les données des lois et règlements en exerçant un droit administratif qui englobe un recours où le juge est celui qui dicte le travail.

Les types de travaux

Depuis une vingtaine d'années surtout, l'administration pénitentiaire prévoit l'organisation de travaux pour les détenus. Tout de suite il est bon de faire une distinction entre différentes situations qui prévalent selon l'institution et les régions. Ici, rien n'est uniforme et la règle est celle de la variété. Voyons en bref ces situations.

Au provincial, on peut dire que l'ensemble de la population détenue en prévention (attente de procès)

n'est pas astreinte au travail. Cependant, des travaux d'entretien comme l'ordre et la propreté des cellules et quartiers de détention sont obligatoires. C'est le cas des prévenus de Parthenais ou de la section de prévention de Tanguay par exemple.

Le cas des détenu(e)s des prisons de moins de 2 ans est différent. Astreints au travail en principe, les institutions n'ont cependant pas toujours été capables d'organiser celui-ci, de sorte que la majorité des détenu(e)s ne travaillent pas dans des ateliers rémunérés. En pratique tous et toutes œuvrent aux travaux d'entretien (ménage, cuisine, nettoyage, buanderie, etc...) et ne sont pas rémunéré(e)s. C'est particulièrement vrai chez les femmes où l'on s'organise pour les maintenir dans leurs ghettos traditionnels. Dans certaines autres institutions, Orsainville et Waterloo par exemple, les autorités mieux organisées pourvoient des groupes plus ou moins nombreux de détenus en travaux rémunérés. La situation change d'une institution à l'autre, d'une province à l'autre, d'une période de l'année à l'autre, etc...

On peut donc conclure que l'entretien et la maintenance des bâtiments provinciaux occupent la majeure partie du «travail» des détenu(e)s. Cette situation cependant commence à se modifier alors que depuis quelques années on s'ouvre sur des possibilités de travaux d'atelier (embauche de personnel pour organiser le travail, sous-traitance



avec des entreprises, etc.) De plus, les autorités carcérales font affaire avec des entreprises extérieures pour y envoyer des détenus le jour. Ainsi, par exemple, des détenus font la coupe de bois (Waterloo), la cueillette des pommes (Bordeaux) ou encore la production de produits maraîchers (Sorel). La prison locale ou le ministère de la justice agissent en sous-traiter, donc à titre d'employeur pour les détenus. Cela permet aux autorités de ne pas se conformer aux lois existantes (salaire minimum, loi sur la construction, sur l'impôt, l'assurance-chômage, etc.) comme le permet la loi votée en 1978 par le gouvernement du Québec (loi 85). Mais, encore là, il n'y a que peu de détenus de touchés.

Méfiez-vous de la publicité

Au fédéral, la publicité du Service Correctionnel du Canada sur ses

travaux en institutions est très éloquent. On y vante la formation, l'accès aux métiers, l'éventail des possibilités pour les détenus. Mais, voyons la réalité à ce sujet.

Les cours professionnels pour les détenus sont nombreux: ébénisterie, coiffure, soudure, dessin technique, ajustage mécanique, etc. Mais ce que la publicité ne dit pas, c'est que le ministère de l'éducation ne sanctionne pas toujours ces cours, que leur apprentissage est souvent déficient et ne correspond pas aux normes extérieures du marché du travail. De plus, c'est souvent pour leur utilité qu'ils sont là: ajustage mécanique pour les autos du personnel ou de l'administration, plomberie des pénitenciers, menuiserie pour les meubles des institutions, coiffure pour des détenus, etc. Enfin, soulignons que moins de 10% des détenus y ont accès au Québec.

Les autorités ont mis sur pied des ateliers industriels. Selon elles, 20% des détenus y ont accès. Ce sont: la production des sacs et boîtes postales pour le ministère des postes, les tables à picnic pour les parcs des gouvernements, des meubles pour des édifices gouvernementaux, des vêtements pour des employés, etc.

Au Centre de Réception (là où l'on trie les détenus) il n'y a aucun travail sauf l'entretien et la propreté des lieux. Dans les institutions à sécurité Super-Maximum, il n'y en a pas: c'est l'isolement 20 heures par jour en cellule. Même les occupations traditionnelles (lavage, repas, etc...) sont soustraites aux activités des détenus. Dans les pénitenciers à sécurité maximum, les travaux n'occupent pas la majorité des détenus quoiqu'en dise la publicité. Pour ce qui regarde les ateliers, ils fonctionnent à la pointe du fusil. Dans les institutions à sécurité minimale, sauf exception, il n'y a aucun atelier. Souvent les détenus de ces institutions servent à fournir les établissements plus sécuritaires en services.

Les conditions de travail

Pour bien marquer la philosophie qui prévaut dans les institutions carcérales fédérales, nous citons un texte récent du Service Correctionnel Canadien sur «Le nouveau régime de rémunération des détenus» qui entrait en vigueur le 20 avril 1981.

Rémunération des détenus

En comblant d'une manière inconditionnelle les besoins des détenus qui sont en mesure de gagner leur vie et d'assurer eux-mêmes leur subsistance, nous portons atteinte à leur dignité humaine et les amenons du même coup à mépriser leurs bienfaiteurs. En effet, il n'est ni humain, ni réaliste d'offrir aux détenus des privilèges comme les absences temporaires, une bonne rémunération, une réduction de peine, sans compter les soins et le confort que le Service est légalement tenu de leur offrir sans que ceux-ci aient besoin de mériter de tels privilèges. Par conséquent le Service Correctionnel du Canada obligera dorénavant tous ses détenus à participer à une activité ou à un programme d'emploi productif.

Cette philosophie est, sans que l'on ne le dise, semblable à celle qui prévaut dans les institutions provinciales. Les dispositions légales art. 2.26 du Règlement sur le service des pénitenciers pour le fédéral, et art. 19 (g) de la Loi de la probation et des établissements de détention pour le provincial font, des conditions de travail dont la rémunération des «privilèges».

Au provincial, la majorité est occupée sans rémunération. Pour d'autres, cela dépend des contrats obtenus; mettre des bouchons dans des caisses peut rapporter 4 à 5\$ par jour, fabriquer des drapeaux, 3 à 6\$ par jour, etc. Les prix payés fluctuent au gré des contrats, de leurs négociations, des administrations. On a déjà vu le salaire minimum. Existe également des salaires fixes, à la pièce, au rendement, etc. Donc, tout cela est arbitraire et varie d'un cas à l'autre. Enfin, il faut dire que l'argent gagné n'est pas toujours totalement disponible pour le détenu. Au provincial, 50% du salaire gagné va à la réserve personnelle du détenu pour son éventuelle sortie, 10% va au comité des détenus pour l'organisation d'activités sociales et le reste, soit 40\$, ira à sa cantine. L'institution peut à tout moment prélever des fonds pour le «gîte et couvert» qu'elle offre au détenu.

Les détenus n'acceptent plus cet esclavage moderne

Comme on peut sans peine le constater, tout est laissé à l'interprétation arbitraire des autorités. Le chantage, les menaces sont ici monnaie courante. Les politiques officielles ne le sont souvent que sur papier et le travail ne devient qu'un moyen parmi tant d'autres pour manipuler le détenu et en faire ce que l'on veut bien en faire.

Dans le passé, les détenus ont essayé de briser cette situation. Plu-

sieurs moyens ont été employés, comme par exemple la grève exemplaire des détenus du maximum Archambault en 1976. Mais, il faut le dire peu de choses ont été obtenues. Aux États-Unis les détenus ont formé des syndicats, notamment le «United Prisoners Union», il y a déjà plus de 10 ans. Il existe également une fédération de syndicats de détenus locaux dans toute la Californie. Mais les autorités ne les reconnaissent pas et la lutte continue.

Plus près de nous, lors de l'établissement des nouvelles normes de rémunération en avril/mai, des détenus ont réagi à nouveau. Une grève au pénitencier de Cowansville s'est soldée par des transferts en institution plus sécuritaire en mai. À Matsqui et Kent, deux institutions fédérales de Colombie-Britannique, les détenus déclenchent début juin, des bingos qui se soldent par de nombreux blessés et plus 15\$ millions de dégâts. Comme on peut le constater, les détenus n'acceptent plus cet esclavage moderne.

Dans le présent contexte, les détenus ont besoin d'appuis extérieurs. Certains groupes comme l'Office des droits des détenus, le «Prisoner's right group», etc., appuient les revendications. Des avocats progressistes ont essayé de briser l'isolement. Mais il faudra encore plus de pression pour y parvenir. La solidarité doit se faire par delà les murs.

Les jeunes sans emploi revivent Jésus-Christ

Michel Lebœuf, J.O.C. de Montréal

On peut parler et réfléchir sur ce que Jésus-Christ a vécu lors de son chemin de croix. On peut regarder aussi aujourd'hui et voir qui le vit quotidiennement ce chemin de croix. Il n'y a aucun doute là-dessus, la classe ouvrière entière le vit à tous les jours. Les assistés sociaux, les handicapés, les travailleurs, les retraités, les étudiants et finalement les sans-travail.

Parlons du jeune et du chômage dont il est victime. Un chômeur sur deux est un jeune. Le chômage est une réalité dure à vivre, le chômage est un véritable chemin de croix.

À partir du moment où son employeur le trahit, le « jeune travailleur sans emploi » se lève le matin pour entreprendre son chemin de croix quotidien. Il fait une douzaine d'u-

sines où, à chaque jour, il revit les douze stations du chemin de croix de Jésus-Christ. Il part le matin avec sur le dos tous les préjugés que la société véhicule vis-à-vis les chômeurs, préjugés qui disent injustement qu'ils sont paresseux, lâches, qu'ils sont coupables de leur situation. Après s'être fait refuser à plusieurs endroits, le chômeur se décourage, il chute tout comme Jésus-Christ, il se déprécie, il se dévalorise, il se sent inutile: il a besoin de travailler pour vivre.

Les autorités en place dépouillent le chômeur de ses plus riches valeurs humaines, tout comme ils ont dépouillé Jésus de ses vêtements, symboles à l'époque très importants. Ils rejettent la dignité humaine, l'autonomie. Le chômeur vit l'isolement, le découragement, la dépression, et

parfois il est réduit à prendre de la drogue pour s'évader car la réalité est trop dure à vivre. D'autres font leur entrée dans le monde de la prostitution ou du vol pour pouvoir continuer à manger, se vêtir et se loger.

Plusieurs jeunes, suite à leur chemin de croix, ont décidé de se libérer de cette forme d'oppression en s'enlevant la vie tout simplement. Il n'y a aucun doute là-dessus, le chômeur est quelqu'un qui revit souvent la passion et la mort du Christ.

Le chemin de la résurrection

D'autres, par contre, ont décidé de partager la lourde croix du chômage et de la porter ensemble. Ensemble on est fort, ensemble on se motive, on s'encourage, ensemble on s'explique, on comprend et on identifie le vrai coupable de cette situation.

Avec la J.O.C., cette année, on dit NON à une société qui tue le goût de vivre chez des milliers de jeunes.

Avec la J.O.C., on dit NON à une société qui ne tient pas compte des valeurs humaines, qui se sert des valeurs de l'homme pour la production et la consommation, qui ne satisfait ni ses besoins, ni ses capacités, ni ses aspirations, mais qui est entièrement au service d'une économie qui ne cherche qu'à enrichir une minorité (Déclaration de principe de la J.O.C.).

Parce qu'elle croit en la Parole de Jésus qui dit: «Je suis venu pour que vous ayez la vie et que vous l'ayiez en abondance», la J.O.C. dit: «**Non au chômage qui tue!**»

Le chômeur qui tantôt s'acheminait vers la mort, se dirige maintenant vers la résurrection. Avec ce qu'il vit dans la J.O.C., il va retrouver sa dignité, son autonomie, sa valeur en tant qu'être humain. Et la vie renaîtra en lui.

Marcel Lebel



Plus de la moitié des réfugiés sont des enfants

C'est l'ampleur du phénomène qui frappe d'abord. Dans le monde, deux personnes sur 1000 sont en fuite pour sauver leur vie. En Afrique, 9 sur 1000. Plus de 13,000,000 dans le monde. Plus de la moitié de ces réfugiés est constituée par des enfants de moins de 16 ans (en Afrique, 14 ans). Leur nombre anormale-

ment grand s'explique par leur provenance de pays à forte natalité. En outre, les conflits ou la répression, qui sont souvent à l'origine de l'Exil, poussent les adultes à mettre les enfants à l'abri pendant qu'eux-mêmes restent pour combattre ou sont faits victimes.

« Mettez-vous dans ma peau »

Un spectacle sur le racisme dans l'éducation, créé en mars et avril 1981 à la demande du Mouvement Québécois pour combattre le Racisme, par la troupe de théâtre Parminou. De nos jeux d'enfants à notre vie d'adulte, préjugés et ségrégations s'entretiennent et se perpétuent par un réseau de cours, de gags, de lois,

d'attitudes et de commentaires sur ceux qui sont différents: les rouges, les noirs, les jaunes et même les blancs. Un spectacle créé pour briser la chaîne de nos racismes ordinaires, suivi d'une discussion. Pour information: Théâtre Parminou, 1-819-758-0577

Discriminées

Au Conseil du Statut de la Femme, une nouvelle brochure destinée à toutes les femmes victimes de discrimination, qu'elles soient immigrantes, autochtones, travailleuses syndiquées ou non, mariées ou célibataires. En s'informant sur leurs droits, en se servant systématiquement

des recours existants, les femmes ne pourront que renforcer le processus de desexisation dans notre société. On peut se procurer un exemplaire gratuit de la brochure en écrivant au Conseil du Statut de la Femme, 700 boul. St-Cyrille est, 16^e étage, Québec G1R 5B9

L'opinion progressiste américaine se mobilise

Une centaine de milliers d'Américains venus à Washington de tous les coins du pays le 3 mai. Plus de huit cents organisations antimilitaristes et antiracistes participaient à ce défilé impressionnant où Noirs et Blancs, jeunes et moins jeunes, travailleurs syndiqués et

intellectuels dénonçaient à la fois la politique d'agression et de provocation à l'étranger et la politique d'austérité et de compression budgétaire dirigée contre les couches défavorisées aux États-Unis mêmes. (dossier de presse SQAL)

Les tests violent les droits de la personne

La commission des droits de la personne, dans une lettre de neuf pages de madame Francine Fournier au ministre de l'Éducation dénonce le caractère discriminatoire des tests utilisés pour évaluer le niveau de développement intellectuel d'un enfant et pour prédire

son succès scolaire. La C.E.Q. avait appelé à un boycott de ces tests car ils compromettent les droits de certains enfants, particulièrement ceux d'origine ouvrière et populaire. (source: Nouvelles C.E.Q.).

Éducation populaire: 4 expériences québécoises

Une série de monographies sur quatre expériences d'éducation populaire au Québec sont disponibles à l'ICEA à la mi-juin. Ce sont:

- Le bulletin des agriculteurs, 1921-1928
- La jeunesse ouvrière catholique, 1961-1965
- Le travail de nuit des femmes, 1953-1966
- Le mouvement laïque de langue française, 1961-1968

La collection espère servir à relancer une discussion ouverte sur l'éducation populaire au Québec, au moment où les coupures et les resserrements de toutes sortes font trop penser que ce n'est pas demain la veille, et trop oublier qu'on vient de loin.



MIGRATION - Revue publiée par le Conseil Oecuménique des Églises, en vue d'offrir:

- un centre d'information
- une tribune pour interpele
- une mise en commun des efforts pour défendre et promouvoir les droits des travailleurs migrants.

Adresse: 150, route de Ferney, 1211 Genève 20, Suisse



LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JACQUES

1255 RUE BERRI, MONTRÉAL P.Q. H2L 4C6

**1. Vivre en
exil
au Québec**



**Loi
C-24**

**2. Prendre sa place
dans
le mouvement
ouvrier**

